

## TABLE DES ANNEXES

### A - Présentation du projet :

**A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville**

A2 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A3 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

**A4 Synthèse de la phase protocole** (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

A5 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

**A6 Tableau de bord des objectifs urbains**

A7 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A8 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A9 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A10 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A11 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

A12 Sans objet – plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

### B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

**B1 Description des contreparties foncières pour le groupe Action Logement**

**B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)**

### C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

**C1 Échéancier prévisionnel (calendrier opérationnel) présentant l'enchaînement des opérations**

C2 Sans objet - tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

**C3 Fiches descriptives des opérations programmées**

**C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'Anru et concernées par la présente convention pluriannuelle**

C5 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

**C6 Tableau des aides de la Caisse des Dépôts**

C7 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

**C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d’Agora à la date d’examen du projet)**

**C9 Tableaux de synthèse des opérations habitat**

**D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :**

**D1 Document cadre fixant les orientations en matière d’attribution prévu à l’issue de la loi égalité et citoyenneté par l’article L. 441-1-5 du CCH**

D2 Sans objet – convention spécifique relative au projet de gestion le cas échéant

D3 Sans objet – traité dans les conventions quartiers.

**D4 Charte relogement**

**D5 Charte locale d’insertion**

## Annexe A4 – SYNTHÈSE DE LA PHASE PROTOCOLE

### A4.3 Bilan des opérations urgentes et à démarrage anticipé

#### Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (285)

2017 : 167 logements financés 99 PLAI et 68 PLUS

Organisme	Commune	Adresse	Type	Plus	Plai	Total
Lyon Métropole Habitat	Collonges-au-mont-d'or	Centre bourg	CN		10	10
Grand Lyon Habitat	Lyon 2	28 cours Charlemagne	CN		5	5
Lyon Métropole Habitat	Lyon 3	42 rue Saint-Isidore	CN	2	2	4
Lyon Métropole Habitat	Lyon 3	44 bis rue Saint-Isidore	CN	8	4	12
Grand Lyon Habitat	Lyon 3	106 cours du docteur Long	AA		4	4
Lyon Métropole Habitat	Lyon 4	26-28 rue de Cuire	CN		8	8
Grand Lyon Habitat	Lyon 5	54 rue Tramassac	AA	5	2	7
Grand Lyon Habitat	Lyon 6	49 rue d'Inkermann / 84 rue des Charmettes	CN		8	8
Grand Lyon Habitat	Lyon 6	267 cours Lafayette	CN		7	7
Grand Lyon Habitat	Lyon 6	100 cours Vitton	AA	5	3	8
Grand Lyon Habitat	Lyon 7	35 rue Chevreur	AA	7	4	11
Dynacité	Lyon 7	ZAC Girondins lot 12 - rue Crépet/rue Félizat	CN	6	10	16
Grand Lyon Habitat	Lyon 9	ZAC Industrie	CN		12	12
Grand Lyon Habitat	Meyzieu	3 chemin du gravier blanc	AA	4	2	6
Lyon Métropole Habitat	Montanay	409 rue de la croix blanche	CN	5	3	8
ICF sud-est Méditerranée	Vénissieux	22 chemin du charbonnier	CN	10	7	17
ICF sud-est Méditerranée	Vénissieux	21 rue de la Commune de Paris	CN	16	8	24

**2018 : 7 logements financés (sur 103 identifiés) 3 PLAI et 4 PLUS**

Organisme	commune	Adresse	Type	Plus	Plai	Total
Grand Lyon Habitat	Caluire et Cuire	24 route de Strasbourg	AA	4	3	7

**Le solde de 111 logements est reporté dans la convention cadre (96 logements en 2019 puis 15 logements supplémentaires en 2022 par l'avenant 1).**

## Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées dans les conventions quartiers adossées à la présente convention-cadre.

Le tableau ci-dessous présente le volume indicatif (actualisé au 30/09/2022) de logements produit sur chaque quartier par Foncière Logement ou filiale d'Action Logement sur les fonciers mis à disposition au titre des contreparties. Le volume exact et la localisation des programmes immobiliers seront précisés dans les conventions de quartier. Il sera suivi annuellement de façon consolidée dans les revues de projet de la présente convention-cadre.

Les contreparties de chaque quartier seront suivies individuellement dans les instances de pilotage et les revues de projet de chaque convention quartier.

Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer une partie de ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement. C'est le cas notamment pour le projet NPNRU de Givors.

Commune - Quartier	Nombre de Logement Foncière Logement (base 80m <sup>2</sup> SDP moyen/logt)	Commentaire
Lyon 8ème -Mermoz sud	188	Lots identifiés - voir convention de quartier
Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier	155	Lots identifiés - voir convention de quartier
Villeurbanne – Buers*	67	Lot identifié – voir convention de quartier
Bron Terrailon	43	Lot identifié – voir convention de quartier
Vaulx en Velin, Grand Ile**	212	Lots identifiés -voir convention de quartier
Rillieux la Pape – Ville Nouvelle	280	Voir convention de quartier.  Suppléments de 34 logements (suite revoyure) à localiser
Lyon 8ème Langlet	40	Voir convention de quartier
Saint Priest Bellevue	25	Lot identifié – voir convention de quartier
Lyon 9ème La Duchère	121	Voir convention de quartier

Commune - Quartier	Nombre de Logement Foncière Logement (base 80m <sup>2</sup> SDP moyen/logt)	Commentaire
Vénissieux – Saint-Fons Secteurs Minguettes - Clochettes	315	Voir convention de quartier  Suppléments de 93 logements (suite revoyure) à localiser
Bron Parilly	272	Dont 56 logements dans le cadre de l'opération de recyclage UC5.  Définition des fonciers (hors recyclage UC5) à préciser
Villeurbanne Saint Jean	175	Voir convention de quartier  14 000 m <sup>2</sup> de droits à construire (SDP) adossé à une constructibilité de 45 659 m <sup>2</sup> de SDP dans le QPV, à actualiser en phase avenant, prenant la forme de :  - 5600 m <sup>2</sup> de SDP dans le cadre de l'opération de recyclage de la tour 52 (cession EMH) (environ 70 logements)  - 8400 m <sup>2</sup> de SDP de terrain (environ 105 logements à localiser)
Givors***	15	Contreparties foncières transférées à Alliade Habitat (filiale du Groupe Action Logement)  Lot identifié
TOTAL NPNRU	1 908	

\* Pour mémoire – Villeurbanne Les Buers : la convention de site prévoit une SDP permettant la réalisation de 67 logements. Compte tenu des contraintes liées au foncier, seuls 61 logements pourront finalement être réalisés. Conformément à la décision du Comité contractuel du 25/10/2022, cet écart qui représente 400 m<sup>2</sup> de SDP doit par conséquent être retrouvé sur une autre opération ou sur un autre site. Dans l'attente, le nombre affiché pour Villeurbanne les Buers reste de 67 logements.

\*\* Pour mémoire – Vaulx-en-Velin : les contreparties foncières au titre du PNRU dont bénéficie Alliade Filiale du Groupe Action Logement sur la ZAC Mas du Taureau, et les 2500 m<sup>2</sup> de SDP de Foncière Logement à réaliser sur le lot 5 de la ZAC Grapinnière au titre du PNRU, ne sont pas comptabilisées dans l'objectif du tableau ci-dessus.

\*\*\* Pour mémoire – Givors : les 500m<sup>2</sup> de SDP acquis par Alliade Habitat à titre onéreux pour pouvoir réaliser une opération sur l'ensemble du tènement ne sont pas comptabilisés dans l'objectif du tableau ci-dessus.

## Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Au total, les contreparties cédées représentent **1531 droits de réservation de logements locatifs sociaux en droits uniques**, correspondant à **29,64 %** du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification sont financées par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).

- Le nombre global de droits de réservation en droits uniques (flux) est calculé sur les bases suivantes :

Calcul du nombre de droits de réservation en droits uniques selon la catégorie d'opération				
Zones géographiques/Type d'opérations	% sur nombre total de logements construits hors QPV	% sur nombre total de logements construits en QPV	% sur nombre total de logements requalifiés < à 45 000 €	% sur nombre total de logements requalifiés > à 45 000 €
1 - Grand pôle IDF	25,0% soit XX droits	35,0% soit XX droits	35,0% soit XX droits	40,0% soit XX droits
2 - Couronne Grand pôle IDF + Métropoles d'Aix Marseille Provence / Métropole de Lyon / Métropole de Nice / Métropole de Toulon	27,23% soit 1260 droits	37,74% soit 271 droits	38,5% soit 00 droits	44,0% soit 00 droits
3- Grand pôle Corse PACA et Rhône Alpes	36,3% soit XX droits	50,8% soit XX droits	50,8% soit XX droits	58,0% soit XX droits
4 - Autres Grands pôles	40,0% soit XX droits	56,0% soit XX droits	56,0% soit XX droits	64,0% soit XX droits
5 - Autres communes	41,3% soit XX droits	57,8% soit XX droits	57,8% soit XX droits	66,0% soit XX droits

- Parmi ce volume global de réservations en droits uniques, pour les premières mises en location des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant, Action Logement Services bénéficiera d'un droit de réservation à hauteur de :
  - o 12,5% du nombre total de logements reconstitués hors QPV soit 581 droits ;
  - o 17,5 % du nombre total de logements reconstitués en QPV et requalifiés dont le coût est inférieur à 45 000 € par logement soit 125 droits ;
  - o 20% du nombre total de logements requalifiés dont le coût est supérieur à 45 000 € par logement soit 0 droits.

Ces pourcentages s'appliquent pour les logements mis en location au titre de l'ensemble des opérations d'un organisme de logement social financées dans le cadre d'une même convention pluriannuelle et dans le cas présent, au titre du protocole de préfiguration et de la convention cadre métropolitaine.

Le volume global de droit de réservation (flux) se répartit entre organisme de logement social comme suit :

Organisme de logement social	
ADOMA	68
ALLIADE HABITAT	236
DYNACITE	99
EST METROPOLE HABITAT	120
ERILIA	60
GRANDLYON HABITAT-OPH	342
ICF EST MEDITERRANEE	77
IMMOBILIERE RHONE-ALPES	10
OPH METROPOLE DE LYON	428
CDC HABITAT	1
SEMCODA	82
SACOVIV	8
Total réservations en flux protocole + convention cadre	1531

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit.

Le porteur de projet, en lien avec les organismes de logement social du territoire concerné, est responsable de l'identification du volume de contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL prévue à l'article L 441-1-5 et la Convention Intercommunale d'Attribution qui prend notamment en compte les besoins des ménages salariés.

Ces droits de réservation devront être mis à la disposition d'Action Logement Services dans un délai maximum de 30 ans à compter de la date de signature de la convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et les organismes de logement social concernés. Ils sont convertis en flux annuel dans les conventions de réservation, prévues par le décret n°2020-145 du 20 février 2020.

#### **A – Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution et de requalification en milieu vacant :**

##### **A.1. Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution hors quartier prioritaire de la politique de la ville (hors QPV) :**

Au titre des logements locatifs sociaux reconstitués hors-site, 1260 droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services (dont 581 droits aux premières mises en location).

Ces droits de réservation sont mobilisés sur les flux de logements non réservés de l'organisme de logement social.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, sur d'autres opérations équivalentes situées également hors quartier prioritaire de la politique de la ville.

**Pour les premières mises en location**, Action Logement Services bénéficiera de 581 droits de réservation hors QPV selon la répartition suivante envisagée\* :

**24 réservations au titre du protocole de préfiguration :**

Localisation visée*	Organisme de logement social	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
Vénissieux 22 chemin du Charbonnier	ICF Habitat Sud Est	10 PLUS 7 PLAI	30/09/2019	2		1 PLUS 1 PLAI
Vénissieux 21 rue de la commune de Paris	ICF Habitat Sud Est	16 PLUS 8 PLAI	01/06/2018	3		2 PLUS 1 PLAI
Lyon 7è Rue Crépet ZAC Girondins	DYNACITE	6 PLUS 10 PLAI	31/05/2020	2		1 PLUS 1 PLAI
Lyon 28 Cours Charlemagne	GLH	5 PLAI	30/09/2019	1		1 PLAI
Lyon 5è 55 bis Av. du Point du jour (Réservation délocalisée du programme financé 106 crs du Dr Long)	GLH	4 PLAI	05/09/2019	1		1 PLAI
Lyon 5è 54 rue Tramassac	GLH	5 PLUS 2 PLAI	31/05/2019	1		1 PLAI
Lyon 6è A préciser (Réservation délocalisée du programme financé 41 rue de la Viabert)	GLH	8 PLAI	06/03/2020	1		1 PLAI
Lyon 6è 267 cours Lafayette	GLH	7 PLAI	17/09/2019	1		1 PLAI
Caluire et Cuire 24 route de Strasbourg	GLH	4 PLUS 3 PLAI	12/09/2020	1		1 PLUS

Localisation visée*	Organisme de logement social	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
Lyon 5 <sup>e</sup> 55 bis Av. du Point du jour (Réservation délocalisée du programme financé 100 cours Vitton)	GLH	5 PLUS 3 PLAI	05/09/2019	1		1 PLUS
Lyon 3 <sup>e</sup> 208 rue de Créqui (Réservation délocalisée du programme financé 35 rue de Chevreul)	GLH	7 PLUS 4 PLAI	16/03/2019	1		1 PLUS
Lyon 9 <sup>e</sup> 7 rue Chinard (Réservation délocalisée du programme financé 3 ch. Gravier Blanc /Mezzieu)	GLH	4 PLUS 2 PLAI	Mars 2021	1		1 PLUS
Lyon 7 <sup>e</sup> OPEN SET 93 Rue Bollier Lyon 7 <sup>e</sup> (Réservation délocalisée du programme financé 8 rue Félix Mangini ZAC de l'industrie Lyon 9 <sup>e</sup> )	GLH	12 PLAI	01/10/2019	2		
Lyon 3 <sup>e</sup> 44 bis rue St Isidore	LMH	8 PLUS 4 PLAI	10/09/2020	2		2 PLUS
Lyon 3 <sup>e</sup> 42 rue St Isidore	LMH	2 PLUS 2 PLAI	30/10/2018	1		1 PLAI
Collonges au Mont d'or Centre bourg	LMH	10 PLAI	07/02/2020	1		1 PLAI
Lyon 4 <sup>e</sup> 26-28 rue de Cuire	LMH	8 PLAI	06/04/2020	1		1 PLAI
Montanay 409 rue de la Croix blanche	LMH	5 PLUS 3 PLAI	10/04/2018	1		1 PLAI

\* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributeur(s).

\*\* Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.

**557 réservations au titre de la convention cadre métropolitaine :**

LOCALISATION VISEE HORS QPV	BAILLEUR	PRODUITS	DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	TYPLOGIES DE LOGEMENTS VISEE	COMMENTAIRES QUALITATIFS
A déterminer	ADOMA	249 PLAI		31	Ventilation sur tous types de typologies afin de bénéficier d'une offre variée de logements du T1 au T5	A préciser
Tassin-La-Demi-Lune - 13 Av de la Constellation / 142 BIS Rue Joliot Curie	ALLIADE HABITAT	8 PLAI	02/06/2022	1		1 PLAI dans le programme
Lyon 3 - 63 rue de la Villette / 11- 15 Avenue Georges Pompidou	ALLIADE HABITAT	15 PLUS 7 PLAI	01/01/2023	3		2 PLUS et 1 PLAI dans le programme
Lyon 3 - 12 -14 Rue St- Sidoine / 4 - 8 Rue Claudius Pionchon / 15- 17 Rue St-Victorien	ALLIADE HABITAT	22 PLUS 9 PLAI	01/01/2023	4		1 PLAI délocalisé Av G. Pompidou et 3 PLUS dans le programme
Bron - 5bis rue Christian Lacouture	ALLIADE HABITAT	21 PLUS 13 PLAI	15/07/2024	4		3 PLUS et 1 PLAI dans le programme
Bron - 5bis rue Christian Lacouture	ALLIADE HABITAT	3 PLAI	15/07/2024	1		1 PLAI dans le programme
Villeurbanne - 107 Rue du 1er Mars	ALLIADE HABITAT	13 PLUS 16 PLAI	01/07/2023	4		2 PLUS et 2 PLAI dans le programme
Lyon 7 - ZAC Girondins - Rue Félix Brun / Rue des Girondins	ALLIADE HABITAT	29 PLUS 11 PLAI	02/01/2026	5		2 PLAI 3 PLUS dans le programme
Meyzieu - Combe aux loups - Rue des Mimosas	ALLIADE HABITAT	4 PLUS 6 PLAI	01/08/2024	1		1 PLAI dans le programme
Meyzieu - 108/110 rue de la république	ALLIADE HABITAT	10 PLUS 8 PLAI	01/03/2025	2		1 PLAI et 1 PLUS dans le programme
Meyzieu - Mathiolan Ouest - Rue du Rambion / Bd Pierre Mendès France	ALLIADE HABITAT	18 PLAI	02/01/2025	2		2 PLAI dans le programme
Charbonnières-les- Bains - 4 ch. De St Roch	ALLIADE HABITAT	3 PLUS 5 PLAI	05/06/2023	1		1 PLAI dans le programme
A déterminer	ALLIADE HABITAT	215 PLUS 396 PLAI		76		A préciser
Sathonay Camp - ZAC Castellane - Rue Pasteur	DYNACITE	10 PLUS 13 PLAI	01/03/2023	3		1 PLUS et 2 PLAI dans le programme
Lyon 8 - 30 Rue St Nestor	DYNACITE	6 PLUS 5 PLAI	01/12/2022	2		1 PLUS et 1 PLAI dans le programme
Corbas - Route de Lyon - Ch du Port	DYNACITE	6 PLUS	31/12/2021	1		1 PLAI dans le programme
Lyon 7 - PUP Ginko - 133 Rue de Gerland	DYNACITE	9 PLUS 17 PLAI	01/04/2024	3		1 PLAI et 2 PLUS dans le programme
A déterminer	DYNACITE	33 PLUS 127 PLAI		20	A préciser	

LOCALISATION VISEE HORS QPV	BAILLEUR	PRODUITS	DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	TYPLOGIES DE LOGEMENTS VISEE	COMMENTAIRES QUALITATIFS
Villeurbanne - ZAC La Soie - Lot L <sup>1</sup> - L'Amandier - 13 à 19 Rue de la Soie	EST METROPOLE HABITAT	16 PLUS 16 PLAI	01/01/2025	4	Ventilation sur tous types de typologies afin de bénéficier d'une offre variée de logements du T1 au T5	2 PLUS et 2 PLAI dans le programme
Villeurbanne - Rue Alfred de Musset (L'Autre Soie lot B2)	EST METROPOLE HABITAT	7 PLUS 16 PLAI	01/06/2024	3		1 PLUS et 2 PLAI dans le programme
A déterminer	EST METROPOLE HABITAT	143 PLUS 106 PLAI		31		A préciser
Villeurbanne - 30 à 36 rue Jules Kemer - Camille Claudel	ERILIA	8 PLUS 13 PLAI	01/04/2024	3		2 PLAI et 1 PLUS dans le programme
A déterminer	ERILIA	37 PLUS 93 PLAI		16		A préciser
Lyon 7 - 10 rue de Marseille	GRANDLYON HABITAT-OPH	8 PLUS 3 PLAI	09/06/2023	1		1 PLUS dans le programme
Lyon 6 - 19 Rue Viabert	GRANDLYON HABITAT-OPH	6 PLAI	03/05/2022	1		1 PLAI dans le programme
Lyon 7 - 22 Rue Bechevelin	GRANDLYON HABITAT-OPH	8 PLUS 4 PLAI	01/01/2022	2		1 PLUS et 1 PLAI dans le programme
Lyon 3 - 180 Route de Genas	GRANDLYON HABITAT-OPH	5 PLAI	10/11/2022	1		1 PLAI dans le programme
Saint-Genis-Laval - 14 Rue des Halles	GRANDLYON HABITAT-OPH	5 PLAI	29/12/2021	1		1 PLAI dans le programme
Lyon 8 - 53-59 rue HUGUES GUERIN	GRANDLYON HABITAT-OPH	2 PLUS 3 PLAI	13/12/2022	1		1 PLAI dans le programme
Charbonnières-les Bains - 9006 chemin de Chanterie	GRANDLYON HABITAT-OPH	5 PLUS 5 PLAI	13/02/2023	1		1 PLUS dans le programme
Oullins - 19 Grande Rue	GRANDLYON HABITAT-OPH	3 PLUS 2 PLAI	01/02/2023	1		1 PLUS dans le programme
Fontaines sur Saône - 9 Rue Pierre Carbon	GRANDLYON HABITAT-OPH	1 PLUS 2 PLAI	10/09/2022	1		1 PLAI délocalisé GINKGO Rue de Gerland / future Rue des Platanes Lot B1 - B3
St Genis Laval - 26 Petite Rue des Collonges	GRANDLYON HABITAT-OPH	2 PLUS 1 PLAI	12/08/2023	1		1 PLUS GINKGO Rue de Gerland / future Rue des Platanes Lot B1 - B3
Lyon 7 - 125 Gerland	GRANDLYON HABITAT-OPH	3 PLAI	03/01/2023	1	1 PLAI GINKGO Rue de Gerland / future Rue des Platanes Lot B1 - B3	

LOCALISATION VISEE HORS QPV	BAILLEUR	PRODUITS	DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	TYPOLOGIES DE LOGEMENTS VISEE	COMMENTAIRES QUALITATIFS
Lyon 3 - 223 Lacassagne	GRANDLYON HABITAT-OPH	2 PLAI	21/10/2022	1	Ventilation sur tous types de typologies afin de bénéficier d'une offre variée de logements du T1 au T5	1 PLAI GINKGO Rue de Gerland / future Rue des Platanes Lot B1 - B3
Lyon 4 - 16 Grande rue de la Croix Rousse	GRANDLYON HABITAT-OPH	8 PLUS 4 PLAI	10/06/2024	1		1 PLUS dans le programme
Lyon 7 - GINKGO - Bd de l'Artillerie / Rue Gerland / Rue JF Raclet	GRANDLYON HABITAT-OPH	31 PLUS 17 PLAI	16/02/2024	3		1 PLAI et 2 PLUS dans le programme
A déterminer	GRANDLYON HABITAT-OPH	282 PLUS 557 PLAI		99		A préciser
Oullins - 1/4 Rue Aynard	ICF EST MEDITERRANEE	27 PLUS 17 PLAI	01/06/2024	5		3 PLUS au 118 Rue Charton Oullins et 2 PLAI au 5 cours Suchet Lyon 2
Oullins - 118 Rue Charton	ICF EST MEDITERRANEE	20 PLUS 12 PLAI	30/12/2023	4		1 PLAI 3 PLUS dans le programme
Lyon 2 - 5 cours Suchet	ICF EST MEDITERRANEE	14 PLAI	31/01/2024	2		2 PLAI dans le programme
A déterminer	ICF EST MEDITERRANEE	40 PLUS 113 PLAI		19		A préciser
Lyon 6 - 100 Rue Bugeaud	IMMOBILIERE RHONE-ALPES	10 PLAI	30/06/2022	1		1 PLAI dans le programme
A déterminer	IMMOBILIERE RHONE-ALPES	16 PLUS 14 PLAI		4		A préciser
Lyon 3 - 21 rue Balthazar	OPH METROPOLE DE LYON	3 PLUS 1 PLAI	31/12/2021	1		1 PLUS dans le programme
Caluire et Cuire - 53 Rue Coste	OPH METROPOLE DE LYON	15 PLAI	30/01/2025	2		2 PLAI dans le programme
Albigny-sur-Saône - 5 rue Etienne Richerand	OPH METROPOLE DE LYON	12 PLUS 5 PLAI	01/03/2022	2		2 PLUS dans le programme
Lyon - 7 rue Domer / rue du repos	OPH METROPOLE DE LYON	4 PLAI	27/01/2025	1		1 PLAI délocalisé Caluire et Cuire Ilot Est Rue Pasteur, Rue Roux, Rue Painlevé
Bron - ZAC des Terrasses G1/G2	OPH METROPOLE DE LYON	32 PLUS 19 PLAI	18/08/2022	6		4 PLUS et 2 PLAI dans le programme
Charly - ILOT MAIRIE - Rue de l'Etrat / JB Frenet et Rue de l'Eglise	OPH METROPOLE DE LYON	7 PLUS 11 PLAI	24/04/2023	2	Ventilation sur tous types de typologies afin de bénéficier d'une offre variée de logements du T1 au T5	1 PLUS et 1 PLAI dans le programme

LOCALISATION VISEE HORS QPV	BAILLEUR	PRODUITS	DATE PREVISIONNELLE DE LIVRAISON	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	TYPOLOGIES DE LOGEMENTS VISEE	COMMENTAIRES QUALITATIFS
Craponne - 4 rue MARCEL PLASSE	OPH METROPOLE DE LYON	3 PLUS 4 PLAI	28/02/2022	1		1 PLUS dans le programme
Lyon 7 - 20-22 RUE DES GIRONDINS	OPH METROPOLE DE LYON	4 PLAI	20/08/2025	1		1 PLAI dans le programme
Saint-Didier-au-Mont-d'Or - 20/22 AVENUE DE LA REPUBLIQUE	OPH METROPOLE DE LYON	9 PLUS 10 PLAI	21/03/2023	2		1 PLUS et 1 PLAI dans le programme
Caluire et Cuire Montessuy - RUE PASTEUR - RUE ROUX - RUE PAINLEVE	OPH METROPOLE DE LYON	22 PLUS 32 PLAI	27/01/2025	4		1 PLAI et 3 PLUS dans le programme
La Tour de Salvagny - rue de la Mairie	OPH METROPOLE DE LYON	3 PLAI	07/12/2023	1		1 PLAI délocalisé Caluire - Montessuy RUE PASTEUR - RUE ROUX - RUE PAINLEVE
Fontaines sur Saône - 8 Vignet Trouvé Esprit Fontaine	OPH METROPOLE DE LYON	5 PLAI	23/01/2024	1		1 PLAI dans le programme
Villeurbanne - 6/10 Denis Papin	OPH METROPOLE DE LYON	3 PLAI	10/02/2023	1		1 PLAI délocalisé Caluire - Montessuy RUE PASTEUR - RUE ROUX - RUE PAINLEVE
Lyon 8 - 280 à 184 bd Pinel	OPH METROPOLE DE LYON	5 PLAI	15/05/2025	1		1 PLAI dans le programme
Sainte Foy-lès-Lyon - 16 Ste Marguerite	OPH METROPOLE DE LYON	3 PLAI	23/01/2025	1		1 PLAI délocalisé Caluire - Montessuy RUE PASTEUR - RUE ROUX - RUE PAINLEVE
A déterminer	OPH METROPOLE DE LYON	303 PLUS 693 PLAI		125		A préciser
A déterminer	CDC HABITAT	2 PLAI		1		A préciser
Corbas- 49 rue centrale nord	SEMCODA	18 PLUS 6 PLAI	01/03/2023	3		2 PLUS et 1 PLAI dans le programme
A déterminer	SEMCODA	45 PLUS 130 PLAI		22		A préciser
A déterminer	SACOVIV	12 PLUS 18 PLAI		4		A préciser

\* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

\*\* Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.

## A.2. Pour les droits de réservation des opérations de reconstitution en QPV

Au total, 271 droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services au titre des logements locatifs sociaux reconstitués par dérogation dans un quartier prioritaire de la politique de ville financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain (dont 125 droits aux premières mises en location).

Ces droits de réservation sont mobilisés sur les flux de logements non réservés de l'organisme de logement social.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

**Pour les premières mises en location**, Action Logement Services bénéficiera de 125 droits de réservation en QPV selon, la répartition suivante envisagée\* :

Localisation visée*	Organisme de logement social	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droits de réservation sur le parc non réservé du bailleur	Typologies de logements visées	Commentaires qualitatifs
Bron ZAC Terrailon – Rue Marcel Bramet	Alliade Habitat	19 PLUS 8 PLAI	01/03/2025	4	Ventilation sur tous types de typologies afin de bénéficier d'une offre variée de logements du T1 au T5	1 PLAI et 3 PLUS dans le programme
A Identifier	Dynacité	61 PLUS 25 PLAI		15		
A Identifier	EMH	83 PLUS 14 PLAI		17		
A Identifier	Erilia	35 PLUS 15 PLAI		9		
Lyon 8è - Rue Gaston Cotte	GLH	13 PLUS 5 PLAI	14/10/2022	3		
A Identifier	GLH	102 PLUS 41 PLAI		25		Dans le programme
Saint-Fons – 45 à 49 Av Jean Jaurès Résidence pour séniors	LMH	41 PLUS	01/06/2022	7		
A Identifier	LMH	142 PLUS 40 PLAI		32		7 PLUS délocalisés Rues G. Charpak et J. Semprun Vénissieux (QPV)
A Identifier	SEMCODA	51 PLUS 23 PLAI		13		

\* Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

\*\* Adresse précise et nom de la commune dès lors que cela est possible.

### **A.3. Pour les droits de réservation des opérations de requalification réalisées en milieu vacant en QPV**

Au total, 0 droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services au titre des logements locatifs sociaux dont la requalification ayant nécessité la libération des logements concernés est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Ces droits sont répartis entre :

- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45 000 € par logement (dont 0 droits aux premières mises en location),
- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45 000 € par logement (dont 0 droits aux premières mises en location).

Ces droits de réservation seront mobilisés prioritairement sur les flux de logements non réservés des organismes de logement social. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les flux de logements des collectivités territoriales, de leurs groupements et de l'Etat.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou sur d'autres opérations équivalentes situées dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

**Pour les premières mises en location**, Action Logement Services bénéficiera de 0 droits de réservation en QPV selon, la répartition suivante envisagée :

**SANS OBJET**

### **B - Pour les droits de réservation des opérations de requalification de logements locatifs sociaux en milieu occupé en QPV**

Au total, 0 droits de réservation en droits uniques sont mis à disposition d'Action Logement Services au titre des logements locatifs sociaux dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain. Ces droits sont répartis entre :

- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45.000 € par logement,
- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45.000 € par logement.

Ces droits de réservation seront mobilisés prioritairement sur les flux de logements non réservés des organismes de logement social. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les flux de logements des collectivités territoriales, de leurs groupements et de l'Etat.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

**SANS OBJET**

## C - Dispositions communes

Chaque organisme de logement social identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés à Action Logement Services, dans une convention de financement et de réservation entre Action Logement Services et l'organisme de logement social concerné.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les organismes de logement social désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les organismes de logement social des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par la directrice générale de l'Agence. La Directrice générale pourra être saisie à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

## Annexe C1 – ECHEANCIER PREVISIONNEL

Opérations	Date prévisionnelle de démarrage	Durée prévisionnelle (en semestre)
Ingénierie – forfaits	S2-2017	27 semestres
AMO développement économique	S2-2019	9 semestres
AMO habitat	S1-2019	20 semestres
AMO copropriétés neuves	S1-2019	10 semestres
Minoration de loyers	S1-2016	20 semestres
Reconstitution de l'offre	S1-2019	20 semestres
Ingénierie – forfait complémentaire DP Givors	S1-2020	22 semestres
Ingénierie – forfait complémentaire ADL Villeurbanne St Jean	S1-2022	18 semestres
Ingénierie – forfait complémentaire habitat	S1-2022	18 semestres

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
 Opération : C0724-14-0005 Animation interbailleurs - ABC Hlm

Numéro de la version : 8 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0005	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-14-0001-001
Maître d'ouvrage (MO)	44330454800029 A.B.C HLM DU RHONE	Intitulé de l'opération	Animation interbailleurs - ABC Hlm
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>L'opération a été financée dans le cadre du protocole jusqu'au 31/7/2017, la FAT est donc prévue pour 0,99 ETP (15 semestres avec un mois manquant).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>? Coordination des travaux de l'inter bailleurs, en lien avec les partenaires, sur le suivi et les évolutions à apporter au dispositif partenarial de relogement</li> <li>? Réflexion inter-bailleur sur l'articulation entre reconstitution de l'offre et stratégie de relogement</li> <li>? Elaboration des bilans des relogements du PRU et NPNRU sur la période de convention métropolitaine</li> <li>? Animation du groupe des responsables relogement</li> <li>? Participation aux instances partenariales de suivi de chaque opération de relogement et au comité de suivi de la convention habitat</li> <li>? Animation des dispositifs inter-bailleurs / inter-réservataires pour faciliter la mobilisation de l'offre :</li> <li>- La mobilisation du parc existant en inter - sites avec l'appui de La Métropole</li> <li>- La mutualisation de l'offre nouvelle liée à la reconstitution de l'offre.</li> <li>- Appui aux équipes de relogement pour la recherche ciblée de solutions de relogement.</li> <li>- Consolidation des besoins de relogement et des livraisons</li> </ul>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National		13 sites PRIN et PRIR 66666	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 274 583,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	424 861,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-14-0010 Buers agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0010	N° IDTOP (AGORA)	724-6069024-14-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21690266800013 COMMUNE DE VILLEURBANNE	Intitulé de l'opération	Buers agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>La ville de Villeurbanne copilote avec la Métropole de Lyon le suivi de la mise en œuvre du projet urbain Buers Nord. Les moyens municipaux humains dédiés au copilotage du projet sont un poste de chargé de développement territorial, basé sur le quartier des Buers au sein de la maison des services publics qui est également la maison du projet. Ce poste est rattaché à la direction égalité sociale et territoriale (ex direction démocratie, développement et vie des quartier). Le chargé de développement territorial en poste depuis 2014 a travaillé dans le cadre du projet urbain bien en amont du protocole de préfiguration ; en cours d'année 2022 un nouvel agent poursuit ces missions.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069024 - Les Buers Nord	69100 - VILLEURBANNE	zone de réalisation quartier Buers Nord	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
 Opération : C0724-14-0011 Parilly agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0011	N° IDTOP (AGORA)	724-6069010-14-0004-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21690029000018 COMMUNE DE BRON	Intitulé de l'opération	Parilly agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>La mise en œuvre du projet NPNRU de Parilly est pilotée par une équipe projet politique de la ville dédiée. La Direction de projet de Bron Parilly est employée par la Métropole de Lyon. Les autres agents sont employés par la Ville de Bron.</p> <p>Deux postes contribuent directement au projet de renouvellement urbain :</p> <p>Un poste de coordonnateur de projet de gestion, à 0.5 ETP sur le projet de renouvellement urbain : coordination des différents chantiers en lien avec les maîtrises d'ouvrage et les services gestionnaires, organisation des nouvelles modalités de gestion, sensibilisation des intervenants de terrain et des habitants aux différentes opérations et aux nouvelles modalités de gestion.</p> <p>Un poste de chargé de concertation, à 0.5 ETP sur le projet de renouvellement urbain : pédagogie du projet avec les acteurs locaux et les habitants au quotidien, animation d'instances de concertation sur le projet tout au long de son élaboration et de sa mise en œuvre, notamment en lien avec le Conseil Citoyen, animation d'une instance de co-construction d'aménagements et aménagements transitoires avec les habitants, organisation de temps forts en lien avec les projets mémoire ou d'accompagnement au changement.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069010 - Parilly	69500 - BRON	Place de Weingarten CS 30012	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
 Opération : C0724-14-0012 Terraillon agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0012	N° IDTOP (AGORA)	724-6069011-14-0004-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21690029000018 COMMUNE DE BRON	Intitulé de l'opération	Terraillon agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>La mise en œuvre du projet NPNRU de Terraillon est pilotée par une équipe projet politique de la ville dédiée. La Direction de projet de Bron Terraillon est employée par la Métropole de Lyon. Les autres agents sont employés par la Ville de Bron.</p> <p>La sollicitation financière porte sur le poste de chargé de mission Habitat/relogement avec pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la coordination des opérations d'acquisition et de relogement, de la sécurisation des logements vacants dans le cadre de l'opération recyclage de copropriété Terraillon,</li> <li>- le suivi des travaux et du fonctionnement des copropriétés anciennes y compris la mise en oeuvre du raccordement au chauffage urbain et le suivi des copropriétés neuves au fur et à mesure de leurs livraisons</li> <li>- le suivi de la stratégie d'attributions à l'échelle du quartier</li> </ul>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069011 - Terraillon-Chenier	69500 - BRON	Place de Weingarten CS 30012	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
 Opération : C0724-14-0013 Pilotage coordination du NPNRU

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
<b>N° IDTOP (IODA)</b>	C0724-14-0013	<b>N° IDTOP (AGORA)</b>	724-6999999-14-0002-003
<b>Maitre d'ouvrage (MO)</b>	20004697700019 METROPOLE DE LYON	<b>Intitulé de l'opération</b>	Pilotage coordination du NPNRU
<b>Nature de l'opération :</b>	14 - Etudes et conduite de projet	<b>Mode et source de financement</b>	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Le pilotage global du NPNRU est assuré par le service de la Politique de la ville-Contractualisation (SPV-C) de la Métropole de Lyon, à savoir : le pilotage direct du volet d'agglomération, la coordination des projets et programmes de site. Le service Politique de la ville-Contractualisation joue un rôle d'articulation entre les équipes projets, les différentes directions de la Métropole et les partenaires au premier rang desquels la DDT, les Communes et les bailleurs sociaux, Action Logement, la Banque des Territoires.</p> <p>Un coordinateur au sein du service Politique de la ville assure, plus spécifiquement, la coordination du volet renouvellement urbain à l'échelle de l'agglomération (pour l'intégralité de son temps de travail). La directrice adjointe du pilotage urbain assure le pilotage technique global du programme, organise la gouvernance technique et politique, prépare et est acteur des négociations entre les partenaires, identifie les alertes et prépare les arbitrages, pour 50% de son temps de travail.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National		QPV multisite	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	641 250,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
 Opération : C0724-14-0015 Grande Ile 2 agent dev

Numéro de la version : 6 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0015	N° IDTOP (AGORA)	724-6069018-14-0005-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21690256900013 COMMUNE DE VAULX EN VELIN	Intitulé de l'opération	Grande Ile 2 agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Le charge de mission projets urbains assure la coordination locale du renouvellement urbain, la convergence de l'ensemble des maitres d'ouvrages, l'organisation et l'animation des instances techniques (GTU), lesuivi des études stratégiques et pré-opérationnelles, la mise en oeuvre des dispositifs habitat privé (POPAC métropolitain, OPAH).</p> <p>Le chargé de projet participation de habitants/concertation a pour mission de diffuser au sein de l'équipe des démarches innovantes de coconstruction avec les habitants, de définir et mettre en oeuvre la stratégie globale de concertation et de communication du NPNRU et du Contrat de ville. Il appuie également l'ensemble de l'équipe pour réaliser des outils de communication nécessaires : flyers, affiches, expositions site internet, outils numériques...</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069018 - Grande île	69120 - VAULX EN VELIN	Place de la Nation 69120 Vaulx-en-Velin	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	2 565 000,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	854 999,99 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-14-0016 Duchère agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0016	N° IDTOP (AGORA)	724-6069036-14-0006-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21690123100011 COMMUNE DE LYON	Intitulé de l'opération	Duchère agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>La mise en œuvre du NPNRU est pilotée techniquement sur le site par une équipe projet Politique de la Ville dédiée qui est responsable du projet de renouvellement urbain et du volet social du projet de territoire. Le 1er poste d'agent de développement correspond à la Chargée de mission Habitat de la Mission GPV Duchère, qui en appui de la direction de projet coordonne le travail de préparation de la convention NPNRU (Cf. organigramme) Le 2ème poste d'agent de développement correspond au poste de la Responsable communication - concertation de la Mission GPV Duchère en charge de la coordination des démarches de concertation et des opérations de communication liées au NPNRU.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069037 - duchère	69009 - LYON 09	QPV Duchère	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-14-0017 Mermoz Langlet Santy agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0017	N° IDTOP (AGORA)	724-6069036-14-0006-002
Maitre d'ouvrage (MO)	21690123100011 COMMUNE DE LYON	Intitulé de l'opération	Mermoz Langlet Santy agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>La mise en œuvre du NPNRU est pilotée techniquement sur le site par une équipe projet Politique de la Ville dédiée qui est responsable du projet de renouvellement urbain et du volet social du projet de territoire. Le 1er poste de chargé d'opération correspond au chargé de mission Habitat de la Mission Entrée Est 8ème qui en appui de la direction de projet coordonne le travail de préparation de la convention NPNRU. Le 2ème poste correspond au chargé de mission communication-concertation en charge de la coordination des démarches de concertation et des opérations de communication liées au NPNRU.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069036 - Mermoz	69008 - LYON 08	QPV Langley Santy Mermoz	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
 Opération : C0724-14-0018 Ville Nouvelle agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0018	N° IDTOP (AGORA)	724-6069028-14-0007-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21690286600013 COMMUNE DE RILLIEUX LA PAPE	Intitulé de l'opération	Ville Nouvelle agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>L'agent de développement territorial gère l'élaboration et la mise en œuvre du projet de quartier dans le cadre du Grand Projet de Ville. Il s'agit, à partir d'objectifs communs, de coordonner la réalisation d'actions de développement social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>' Élaborer des propositions d'interventions en matière de développement social</li> <li>' Mobiliser des acteurs locaux et des services municipaux</li> <li>' Animer le groupe des partenaires locaux</li> <li>' Coordonner des actions développées par les partenaires</li> <li>' Associer les habitants à la conception et à la mise en œuvre des actions.</li> <li>' Animer le dispositif fonds d'initiatives locales /fonds associatif local.</li> </ul> <p>Par ailleurs, dans le cadre d'une mission spécifique, l'agent de développement assure la coordination et le pilotage de la thématique GSUP : collaboration avec les services Cadre de vie (gestion patrimoniale) pour les projets Fonds petits travaux, participe à des groupes de travail (prévention, jets de déchets, maison économe').</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069028 - Ville Nouvelle	69140 - RILLIEUX LA PAPE	ville nouvelle	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-14-0019 Clochettes agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0019	N° IDTOP (AGORA)	724-6069015-14-0008-001
Maître d'ouvrage (MO)	21690199100010 COMMUNE DE SAINT FONS	Intitulé de l'opération	Clochettes agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La chargée de mission Renouvellement urbain et cadre de vie fait partie de l'équipe projet Politique de la ville de Saint-Fons. Sous l'autorité hiérarchique du Directeur de projet, ses missions sont les suivantes:

- organisation et suivi des instances techniques Renouvellement urbain,
- l'apui au directeur de projet pour l'élaboration des conventions relevant du renouvellement urbain,
- le suivi administratif, financier et opérationnel des conventions de renouvellement urbain et des dispositifs attenants,
- l'élaboration d'avis sur les projets d'aménagements, des autorisations de construire au regard des usages et de la gestion,
- la contribution à la réflexion urbaine à partir de la connaissance du terrain: usages, besoins et dysfonctionnements,
- la mise en oeuvre du Fonds petits travaux,
- l'information sur le projet de renouvellement urbain auprès des habitants, des acteurs du territoire et du conseil citoyen,
- l'organisation et la conception de la concertation sur les projets urbains.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP069015 - Minguettes-Clochettes	69190 - ST FONS	QPV Minguettes Clochettes

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-14-0020 Minguettes agent dev

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0020	N° IDTOP (AGORA)	724-6069015-14-0009-001
Maitre d'ouvrage (MO)	21690259300013 COMMUNE DE VENISSIEUX	Intitulé de l'opération	Minguettes agent dev
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>L'agent de développement territorial fait partie de l'équipe de la mission Grand Projet de Ville de Vénissieux. Sous l'autorité hiérarchique du Directeur de projet, ses missions sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation et suivi des instances techniques Renouvellement urbain,</li> <li>- l'appui au directeur de projet pour l'élaboration des conventions relevant du renouvellement urbain,</li> <li>- le suivi administratif, financier et opérationnel des conventions de renouvellement urbain et des dispositifs attenants,</li> <li>- l'élaboration d'avis sur les projets d'aménagements, des autorisations de construire au regard des usages et de la gestion,</li> <li>- la contribution à la réflexion urbaine à partir de la connaissance du terrain: usages, besoins et dysfonctionnements,</li> <li>- la mise en oeuvre et suivi de la programmation GSUP,</li> <li>- l'information sur le projet de renouvellement urbain auprès des habitants, des acteurs du territoire et du conseil citoyen,</li> <li>- Suivi des instances de pilotage relogement,</li> <li>- gestion de thématiques Contrat de Ville</li> <li>- Assure le suivi et le déploiement du projet urbain et pilote la dynamique partenariale sur un secteur du QPV</li> </ul>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069015 - Minguettes-Clochettes	69200 - VENISSIEUX	Quartiers Minguettes - Vénissieux	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	1 282 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-14-0021 Ensemble directions de projet PRIN

Numéro de la version : 8 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

<b>N° IDTOP (IODA)</b>	C0724-14-0021	<b>N° IDTOP (AGORA)</b>	724-6999999-14-0002-004
<b>Maitre d'ouvrage (MO)</b>	20004697700019 METROPOLE DE LYON	<b>Intitulé de l'opération</b>	Ensemble directions de projet PRIN
<b>Nature de l'opération :</b>	14 - Etudes et conduite de projet	<b>Mode et source de financement</b>	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La mise en œuvre du NPNRU est pilotée techniquement sur chaque site de la Métropole de Lyon par un directeur de projet qui s'appuie sur une équipe projet politique de la ville dédiée. Le directeur de projet avec son équipe a pour mission de définir et mettre en œuvre la convention locale d'application du contrat de ville de la Métropole de Lyon sur un (ou plusieurs) quartier(s) prioritaire(s), ce qui implique notamment la coordination des politiques publiques sur le(s) quartier(s) ciblé(s).

Les directeurs de projets sont employés par la Métropole de Lyon. Les autres agents sont employés par la commune concernée et rattachés hiérarchiquement à la direction de projet. Sur Villeurbanne, le chef de projet du NPNRU n'assure pas l'encadrement de l'équipe en charge du contrat de ville, à laquelle il est intégré.

Les directeurs de projet ont pour mission d'élaborer et de piloter techniquement la mise en œuvre sur un (ou plusieurs) quartier(s) prioritaire(s), d'un projet de territoire qui intègre les dimensions sociales et urbaines. Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans le projet de territoire, et dans la convention locale d'application qui en constitue le cadre contractuel partenarial. Les directeurs de projet ont pour mission la mobilisation des partenaires, des services compétents, des acteurs locaux autour du projet de territoire. Ils veillent à la place des habitants dans les dispositifs propres à la politique de la ville. Ils assurent une approche transversale et veillent à la prise en compte des besoins du territoire dans les politiques publiques dites de droit commun. Ils sont les interlocuteurs premiers du Délégué du préfet sur le territoire. Ils sont chargés de l'élaboration, du pilotage et de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain ; ils élaborent notamment les documents afférents au conventionnement avec l'Agence.

7 postes de direction de projet sont financés via cette opération pour les quartiers PRIN suivants : Bron Parilly, Bron - Vaulx en Velin Terrailon - Chenier, Vaulx en Velin Grande Ile, Rillieux la Pape Ville Nouvelle, Lyon 9ème La Duchère, Villeurbanne Buers Nord et Villeurbanne Saint Jean (un forfait cofinancé pour les deux directions de projet), Vénissieux - Saint Fons Minguettes - Clochettes. A noter que le directeur de projet de Saint Fons est responsable des projets de Arsenal Carnot Parmentier et des Clochettes rattaché au QPV PRIN Vénissieux - Saint Fons Minguettes - Clochettes. L'ensemble des postes de direction de projet est financé sur 13,5 ans (mi-2017 à fin 2030).

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		Ensemble des quartiers PRIN de la Métropole 66666

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	10 867 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	3 622 499,96 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-14-0022 Ensemble directions de projet PRIR

Numéro de la version : 8 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

<b>N° IDTOP (IODA)</b>	C0724-14-0022	<b>N° IDTOP (AGORA)</b>	724-6999998-14-0002-005
<b>Maitre d'ouvrage (MO)</b>	20004697700019 METROPOLE DE LYON	<b>Intitulé de l'opération</b>	Ensemble directions de projet PRIR
<b>Nature de l'opération :</b>	14 - Etudes et conduite de projet	<b>Mode et source de financement</b>	NPNRU Régionale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La mise en œuvre du NPNRU est pilotée techniquement sur chaque site de la Métropole de Lyon par un directeur de projet qui s'appuie sur une équipe projet politique de la ville dédiée. Le directeur de projet avec son équipe a pour mission de définir et mettre en œuvre la convention locale d'application du contrat de ville de la Métropole de Lyon sur un (ou plusieurs) quartier(s) prioritaire(s), ce qui implique notamment la coordination des politiques publiques sur le(s) quartier(s) ciblés.

Les directeurs de projet sont employés par la Métropole de Lyon. Les autres agents sont employés par la commune concernée et rattachés hiérarchiquement à la direction de projet.

Les directeurs de projet ont pour mission d'élaborer et de piloter techniquement la mise en œuvre sur un (ou plusieurs) quartier(s) prioritaire(s), d'un projet de territoire qui intègre les dimensions sociales et urbaines. Le projet de renouvellement urbain s'inscrit dans le projet de territoire, et dans la convention locale d'application qui en constitue le cadre contractuel partenarial. Les directeurs de projet ont pour mission la mobilisation des partenaires, des services compétents, des acteurs locaux autour du projet de territoire. Ils veillent à la place des habitants dans les dispositifs propres à la politique de la ville. Ils assurent une approche transversale et veillent à la prise en compte des besoins du territoire dans les politiques publiques dites de droit commun. Ils sont les interlocuteurs premiers du Délégué du préfet sur le territoire. Ils sont chargés de l'élaboration, du pilotage et de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain ; ils élaborent notamment les documents afférant au conventionnement avec l'Agence.

4 postes de direction de projet sont financés via cette opération pour les quartiers PRIR suivants : Saint-Fons Arsenal Carnot-Parmentier, Saint Priest Bellevue, Lyon 8ème Mermoz Sud et Langlet-Santy (même direction de projet pour ces 2 derniers QPV) et Givors Les Vernes. A noter que le directeur de projet de Saint Fons est responsable des projets de Arsenal Carnot-Parmentier et des Clochettes rattaché au QPV PRIN Vénissieux - Saint Fons Minguettes - Clochettes.

L'ensemble des postes de direction de projet est financé sur 13,5 ans (mi-2017 à fin 2030) sauf le poste sur les QPV de Givors qui est financé sur 11 ans (2019-2030).

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		Ensemble des quartiers PRIR de la Métropole 66666

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2017	27
Date de prise en compte des dépenses	07/07/2017	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	5 922 500,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	1 974 166,65 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-14-0107 Poste d'Agent de Développement Gestionnaire NPNRU Métropole DHL

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0107	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Poste d'Agent de Développement Gestionnaire NPNRU Métropole DHL
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>1) Suivi physique et financier des opérations de reconstitution de l'offre de logements démolis financées par l'ANRU (cf convention cadre), en lien avec la Direction du Pilotage Urbain et la DDT :</p> <p>En lien avec l'Unité de Financement du Logement Social et la DDT du Rhône :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la synthèse des programmations annuelles de production de logement social comptant en reconstitution de l'offre (par bailleur social),</li> <li>- Mise à jour des tableaux de bord exhaustifs et de synthèse (Excel, tris croisés) : volumes de logements à reconstituer pour chacun des bailleurs sociaux concernés (12), application des critères (localisation, produits...), enveloppes financières correspondantes (subvention ANRU / Métropole, prêts Action Logement, Banque des Territoires), contreparties en droits de réservation / Action Logement</li> <li>- Soutien rapproché aux bailleurs sociaux pour l'élaboration des documents nécessaires aux dossiers de financement des opérations de reconstitution (FAT opérationnelles) et pour la saisie des informations techniques et administratives dans le logiciel de l'ANRU (IODA), alerte sur les calendriers</li> <li>- Déclinaison des « macro-lignes » de chacun des bailleurs sociaux au fur et à mesure des programmations effectives d'opérations physiques et mise à jour de la FAT globale « macro-ligne » de chaque bailleur social</li> <li>- Information des bailleurs et validation de la FAT globale recalculée</li> <li>- Élaboration des avenants et ajustements mineurs à la convention cadre : préparation des éléments (tableaux financiers, liste des signataires, annexes ...)</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement et suivi des processus de signature électronique (infos aux VPs, communes, bailleurs sociaux /partenaires signataires)</li> <li>- préparation des supports concernant les ajustements mineurs et avenants pour les différentes instances</li> <li>- éventuellement soutien aux rédactions de notes</li> <li>- préparation des rapports pour les délibérations Métropole sur les avenants à venir</li> </ul> <p>En lien avec les chargées de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation aux groupes de suivi de la convention-cadre pilotée par la DPU et la DDT et aux revues de projet NPNRU des 13 Conventions quartiers</li> <li>- Intégration des évolutions annuelles traduites dans les conventions quartier (avenant / clauses de revoyure...) portant sur le nombre de démolitions et les orientations en matière de reconstitution</li> </ul> <p>2) Suivi global de l'avancement de la reconstitution des 4447 logements prévus dans la CC et l'Avenant 1 = au global, par bailleur social, par commune en renouvellement urbain, par produits / part des PLAI...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser un suivi opérationnel de l'avancement de la reconstitution financée, en lien avec les bailleurs (améliorer et faire vivre l'outil de suivi des programmes livrés)</li> <li>- préparation des éléments de bilan relatifs à la reconstitution en vue des instances de suivi globaux (GT Convention cadre) et pilotage (revue de projet ...)</li> <li>- transmission des éléments consolidés à l'AMO en charge de l'évaluation du volet Habitat du NPNRU</li> </ul> <p>3) Suivi du marché AMO Habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- relance du marché</li> <li>- élaboration / suivi des bons de commande annuels</li> <li>- suivi des factures / services faits / demande recettes auprès de l'ANRU à travers le logiciel de l'ANRU (IODA)</li> </ul>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_11-DE

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	18
Date de prise en compte des dépenses	01/01/2022	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	855 000,00 €
Taux max NPNRU	50,00 %
Subvention ANRU NPNRU	427 500,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-14-0149 VSJ - Agent de développement

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-14-0149	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	21690266800013 COMMUNE DE VILLEURBANNE	Intitulé de l'opération	VSJ - Agent de développement
Nature de l'opération :	14 - Etudes et conduite de projet	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

La convention cadre comprenait un forfait de directeur.ice de projet pour Villeurbanne et un forfait de chargée de mission (soit 2 postes pour les 2 sites en PRIN : Les Buers et Saint-Jean).  
Le CE du 17.02.22 a validé la mobilisation d'un forfait supplémentaire de chargée de mission dédié pour le site Saint-Jean.  
En effet, la Ville a affecté une chargée de mission à temps complet sur Saint-Jean à partir du 1er semestre 2022, en vue d'accompagner les démarches globales et ambitieuses notamment sur les volets renouvellement urbain/ habitat, le développement d'un projet intégré (économie, emploi, santé, etc...), et l'amplification de la démarche de concertation avec les habitants.  
Plus particulièrement dans le cadre du projet de renouvellement urbain, la chargée de mission participe à la conception, au suivi du projet et à la mise en œuvre de la concertation avec les habitant.e.s, et le conseil citoyen, en lien avec la directrice de projet urbain de la Métropole de Lyon.  
Elle contribue à la rédaction des différents documents contractuels relatifs aux politiques contractuelles, urbaines notamment en lien avec l'ANRU.  
Elle est en charge du travail avec les bailleurs sur les programmations de Gestion sociale et urbaine de proximité et les problématiques de cadre de vie, en lien avec le directeur adjoint de projet de la Métropole de Lyon (programmation, suivi ...).  
Elle anime le partenariat avec les bailleurs sociaux pour connaître et partager les interventions sur leur patrimoine et les impacts sur le quotidien des habitant.e.s.  
Elle suit et soutient les initiatives de valorisation du quartier, de son histoire, à l'échelle du territoire mais aussi plus largement à l'échelle de la ville.  
Elle contribue, dans sa présence à la Maison des Services Publics, à répondre aux questions des habitant.e.s dans la proximité et sans rendez-vous. De plus en fonction des opportunités et en lien avec les partenaires socio-éducatifs, des actions de pédagogie du projet urbain pourront être conçues et animées dans la durée du projet. »  
Ce forfait a fait l'objet d'une demande de démarrage et de prise en compte anticipée à compter de janvier 2022, acceptée par le CE du 17.02.2022.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP069023 - Saint-Jean	69100 - VILLEURBANNE	30 rue saint Jean

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	18
Date de prise en compte des dépenses	01/01/2022	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette prévisionnelle ANRU NPNRU	855 000,00 €
Taux max NPNRU	33,33 %
Subvention ANRU NPNRU	285 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Collectivité	0,00 %
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
 Opération : C0724-15-0001 Ensemble des minorations de loyer - multibaillleurs

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-15-0001	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-15-0001-001
Maître d'ouvrage (MO)	44330454800029 A.B.C HLM DU RHONE	Intitulé de l'opération	Ensemble des minorations de loyer - multibaillleurs
Nature de l'opération :	15 - Relogement des ménages avec minoration de loyer	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Cette opération représente une macroligne utilisable par l'ensemble des bailleurs sociaux ayant à leur charge le relogement de ménages financé dans le cadre du NPNRU, y compris pour les relogements générés par les opérations financées dans le cadre du protocole de préfiguration. La répartition par typologie et le nombre de forfait sont donnés à titre indicatif et pourront évoluer selon les besoins dans le respect de l'enveloppe financière globale contractualisée pour cette famille d'opération.

ABC Hlm est identifié comme maître d'ouvrage dans l'attente de l'identification des bailleurs.

Modalités de fonctionnement : chaque année, selon les calendriers de préparation des avenants ou ajustements mineurs, un tableau sera produit par ABC Hlm. Ce tableau recensera les demandes de forfait de minorations de loyer (à terme échu). Il comprendra une colonne observations qui permettra d'indiquer les particularités justifiant le recours au forfait minoration de loyer (minoration importante, loyer initial particulièrement bas, relogement dans le neuf, etc.). Des lignes d'opérations seront alors créées pour chacun des bailleurs concernés.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nombre prévisionnel de ménages relogés	93		
--	----	--	--

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2019	22
Date de prise en compte des dépenses	07/01/2016	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Subvention ANRU NPNRU	561 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0002 Adoma - 81 PLAI (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

<b>N° IDTOP (IODA)</b>	C0724-31-0002	<b>N° IDTOP (AGORA)</b>	724-6999999-31-0001-001
<b>Maitre d'ouvrage (MO)</b>	78805803009579 ADOMA	<b>Intitulé de l'opération</b>	Adoma - 81 PLAI (PRIN) (opérations à identifier)
<b>Nature de l'opération :</b>	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	<b>Mode et source de financement</b>	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre d'Adoma n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 168 PLAI hors site financés (dont 81 PLAI ANRU).

En 2022, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :  
0 LLS financés dont 0 PLAI.

En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :  
81 LLS dont 81 LLS PLAI ANRU hors site.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

<b>Nature de l'opération de reconstitution</b>	Neuf	<b>Nombre prévisionnel de logements concernés</b>	81
<b>Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS</b>	0	<b>Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI</b>	81
<b>Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement</b>	0		

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 215 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	955 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0003 Dynacité - 158 LLS - 119 PLAI / 39 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0003	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0003-001
Maitre d'ouvrage (MO)	77930647100037 DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN	Intitulé de l'opération	Dynacité - 158 LLS - 119 PLAI / 39 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de Dynacité n'a pu être entièrement défini.

Cette opération sera déclinée selon les différentes opérations physiques conduites par le bailleur.

En 2020, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :

171 LLS financés dont 104 PLAI et 67 PLUS

En 2021, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :

145 LLS financés dont 87 PLAI et 58 PLUS

En 2022, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :

143 LLS financés dont 85 PLAI et 58 PLUS

En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :

158 LLS hors site dont 119 PLAI et 39 PLUS.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	158
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	39	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	119
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_11-DE

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	780 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 785 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 404 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0004 EMH - 68 LLS - 68 PLAI / 0 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0004	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0004-001
Maitre d'ouvrage (MO)	40137617300027 EST METROPOLE HABITAT	Intitulé de l'opération	EMH - 68 LLS - 68 PLAI / 0 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de EMH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 90 PLAI hors site et 60 PLUS hors site financés, soit 150 LLS au total. Compte tenu de l'enveloppe financière liée au site de Villeurbanne Buers, une enveloppe maximale de 930.000 euros de prêts bonifiés est attribuée. Les calculs ont donc été établis sur la base d'un prêt de 15.500 euros pour les PLUS (hors site) et 0 euros pour les PLAI.

En 2020, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 55 LLS financés dont 53 PLAI et 2 PLUS

En 2022, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 20 LLS financés dont 20 PLAI et 0 PLUS

En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 68 LLS hors site (68 PLAI), dont 20 PLAI hors site sans prêts Action Logement dans le cadre de la RO des Buers.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	68
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	68
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_11-DE

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	720 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	802 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0006 Erilia - 151 LLS - 106 PLAI / 45 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0006	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0005-001
Maitre d'ouvrage (MO)	05881167000015 ERILIA	Intitulé de l'opération	Erilia - 151 LLS - 106 PLAI / 45 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de Erilia n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 52 PLAI et 35 PLUS financés, soit 87 LLS au total. En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 151 LLS hors site dont 106 PLAI et 45 PLUS.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	151
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	45	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	106
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	13/03/2020	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	900 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 590 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 250 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0007 ICF - 146 LLS - 106 PLAI / 40 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0007	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0007-001
Maitre d'ouvrage (MO)	77569094400506 ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM	Intitulé de l'opération	ICF - 146 LLS - 106 PLAI / 40 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de ICF n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 61 PLAI hors site et 5 PLUS hors site financés, soit 66 LLS au total. En 2022, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés à 59 LLS dont 54 PLAI et 5 PLUS.

En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 146 LLS hors site dont 106 PLAI et 40 PLUS.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	146
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	40	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	106
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	800 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 590 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 250 800,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0014 Semcoda - 167 LLS - 130 PLAI / 37 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 3 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0014	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0011-001
Maitre d'ouvrage (MO)	75920075100130 SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	Intitulé de l'opération	Semcoda - 167 LLS - 130 PLAI / 37 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de Semcoda n'a pu être entièrement défini.

La présente opération vise un objectif de 159 PLAI et 106 PLUS financés, soit 265 LLS au total.

En 2020, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :  
241 LLS financés dont 153 PLAI et 88 PLUS

En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :  
167 LLS dont (130 PLAI et 37 PLUS).

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	167
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	37	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	130
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	740 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 950 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 534 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0024 OPPC - Lyon 8 - 30 rue St Nestor - CN

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0024	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0003-003
Maitre d'ouvrage (MO)	77930647100037 DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN	Intitulé de l'opération	OPPC - Lyon 8 - 30 rue St Nestor - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Le promoteur OGIC réalise une opération de construction de 45 logements collectifs répartis dans 2 bâtiments en R+7 sur 2 niveaux de sous-sol commun. Il se propose de vendre 11 logements en diffus en VEFA à Dynacité pour un total de 750,14m<sup>2</sup> hab. La vente prévoit également 6 stationnements en sous-sol. Tous les niveaux compris sous-sol sont desservis par des ascenseurs. La typologie retenue est 2 T2, 5 T3, 3 T4 et 1 T5. Le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire sont assurés par des chaudières individuelles alimentées au gaz de ville.  
Le financement de l'opération sera assuré par du PLUS pour 6 logements et du PLAI pour 5 logements et s'inscrit dans le cadre de la reconstitution de l'offre démolie NPNRU de Rillieux la Pape.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	69008 - LYON 08	30 rue St Nestor 69008 Lyon 8e

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	11
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	6	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		2	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2019	6
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	120 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	75 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	59 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0025 OPPC - Albigny sur Saône - 5 rue Etienne Richerand - CN

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0025	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0009-001
Maitre d'ouvrage (MO)	81375594900019 OPH DE LA METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	OPPC - Albigny sur Saône - 5 rue Etienne Richerand - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération de construction neuve de 34 logements comprenant 11 logements locatifs sociaux et 23 logements en accession sociale (BRS)

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	69250 - ALBIGNY SUR SAONE	5 rue Etienne Richerand 69250 Albigny sur Saone

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	11
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	8	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	3
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	1		

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	11
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	160 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	45 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	35 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0029 OPPC - VILLEURBANNE - 199 rue du 4 aout 1789 - 8 PLAI/17 PLUS - CN

Numéro de la version : 2 Statut : Annulation contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0029	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0009-005
Maitre d'ouvrage (MO)	81375594900019 OPH DE LA METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	OPPC - VILLEURBANNE - 199 rue du 4 aout 1789 - 8 PLAI/17 PLUS - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération d'acquisition en AEFA auprès du promoteur COGEDIM de 47 logements en construction neuve. ~8 logements PLAI et 17 logements PLUS sont comptabilisés en reconstitution de l'offre. ~12 logements PLS et 10 logements en PSLA complètent le programme

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	0
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	0
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		0	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	8
Date de prise en compte des dépenses	26/09/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0038 Alliade - 204 LLS - 159 PLAI / 45 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0038	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0002-006
Maitre d'ouvrage (MO)	96050615200276 ALLIADE HABITAT	Intitulé de l'opération	Alliade - 204 LLS - 159 PLAI / 45 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de ALLIADE n'a pu être entièrement défini.

La présente opération vise un objectif de 129 PLAI et 70 PLUS financés, soit 199 LLS au total dont:

17 LLS dont 10 PLAI et 7 PLUS financés en acquisition amélioration pourront faire l'objet d'une majoration. Ce nombre de logement pourra être ajusté dans la limite de l'enveloppe financière liée à la majoration de 204.000euros dont 59.000euros de subvention et 145.000euros de prêts bonifiés.

Cette opération sera déclinée selon les différentes opérations physiques conduites par le bailleur.

En 2020, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :

136 LLS financés dont 100 PLAI et 36 PLUS

En 2021, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :

55 LLS financés dont 55 PLAI et 0 PLUS

En 2022, cette opération a fait l'objet d'un ajustement mineur qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :

57 LLS financés dont 51 PLAI et 6 PLUS

En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante :

204 LLS hors site dont 159 PLAI et 45 PLUS.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	Nombre prévisionnel de logements concernés	204
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	45	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	159
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_11-DE

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	900 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	2 385 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 876 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0039 Alliade - 183 LLS - 136 PLAI / 47 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

<b>N° IDTOP (IODA)</b>	C0724-31-0039	<b>N° IDTOP (AGORA)</b>	724-6999998-31-0002-007
<b>Maitre d'ouvrage (MO)</b>	96050615200276 ALLIADE HABITAT	<b>Intitulé de l'opération</b>	Alliade - 183 LLS - 136 PLAI / 47 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
<b>Nature de l'opération :</b>	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	<b>Mode et source de financement</b>	NPNRU Régionale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de Alliade n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 89 PLAI et 59 PLUS financés hors site, soit 148 LLS au total.  
En 2021, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés sur cette macroligne à 95 LLS soit 73 PLAI et 22 PLUS.  
En 2022, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés sur cette macroligne à 27 LLS soit 19 PLAI et 8 PLUS.  
Dans le cadre de la reconstitution de Langlet Santy, Alliade ne dispose pas de subventions ANRU et les prêts Action Logements sont limités. Alliade dispose d'une enveloppe restante de 147 340€ de prêts pour la reconstitution de 18 PLAI.  
En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 183 LLS hors site dont 136 PLAI et 47 PLUS.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		

### Caractéristiques de l'opération

<b>Nature de l'opération de reconstitution</b>	Neuf	<b>Nombre prévisionnel de logements concernés</b>	183
<b>Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS</b>	47	<b>Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI</b>	136
<b>Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement</b>			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	940 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 917 340,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	1 392 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0041 OPPC - Lyon - 16 Grande rue de la Croix Rousse - AA

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0041	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0006-005
Maître d'ouvrage (MO)	39989834500034 GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Intitulé de l'opération	OPPC - Lyon - 16 Grande rue de la Croix Rousse - AA
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>Par arrêté en date du 14 janvier 2019, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption urbain, pour le compte de GRANDLYON HABITAT, à l'occasion de la vente d'un bien situé 16, grande rue de la Croix Rousse à Lyon 4ème (parcelles AW53 et AW310). Ce bien fera l'objet d'une mise à disposition par bail emphytéotique au profit de GRANDLYON HABITAT, en vue de la réalisation de logements sociaux (durée 50 ans, droit d'entrée équivalent à 53% du montant de l'acquisition, loyer du bail de 1 €/ an sur les 40 dernières années)</p> <p>Il s'agit d'un immeuble en R+5 constitué de : - 9 logements dont 4 Loi 48 (environ 599m<sup>2</sup> de SHAB), - 2 locaux d'activités, loués, au RDC (environ 260m<sup>2</sup> de SU). Au regard de l'état de l'immeuble (enveloppe, parties communes, toitures) et des logements dans lesquels tout est à reprendre, une opération de restructuration est prévue permettant la réalisation de 12 logements pour une surface habitable d'environ 586 m<sup>2</sup>.</p>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069036 - Mermoz	69004 - LYON 04	16 Grande Rue de la Croix Rousse	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	Nombre prévisionnel de logements concernés	10
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	6	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	4
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		1	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	4
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	120 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	60 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	47 200,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0043 GLH - 416 LLS - 268 PLAI / 148 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0043	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0006-007
Maitre d'ouvrage (MO)	39989834500034 GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Intitulé de l'opération	GLH - 416 LLS - 268 PLAI / 148 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de GLH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 220 PLAI et 146 PLUS financés hors site, soit 366 LLS au total.  
En 2021, un ajustement mineur a porté le nombre de logements total financés à 345 LLS dont 210 PLAI et 135 PLUS.  
En 2022, un ajustement mineur a porté le nombre de logements total financés à 218 LLS dont 159 PLAI et 59 PLUS.  
En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 416 LLS hors site dont 268 PLAI et 148 PLUS.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	416
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	148	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	268
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	2 960 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	4 020 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	3 162 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0044 GLH - 213 LLS - 173 PLAI / 40 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0044	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-31-0006-008
Maitre d'ouvrage (MO)	39989834500034 GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Intitulé de l'opération	GLH - 213 LLS - 173 PLAI / 40 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de GLH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 405 LLS dont 243 PLAI et 162 PLUS financés.  
En 2019, des OPPC ont porté le nombre de logements total financés à 387 dont 238 PLAI et 149 PLUS.  
En 2021, un ajustement a porté le nombre de logements total financés à 326 dont 215 PLAI et 111 PLUS.  
En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 213 LLS hors site dont 173 PLAI et 40 PLUS.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	213
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	40	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	173
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	13/03/2020	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	800 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	2 595 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	2 041 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0046 LMH - 734 LLS - 482 PLAI / 252 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0046	N° IDTOP (AGORA)	724-6999999-31-0009-006
Maitre d'ouvrage (MO)	81375594900019 OPH DE LA METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	LMH - 734 LLS - 482 PLAI / 252 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de LMH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 136 PLAI et 95 PLUS financés, soit 231 LLS au total.  
En 2021, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés à 126 LLS dont 85 PLAI et 41 PLUS  
En 2022, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés à 103 LLS dont 77 PLAI et 26 PLUS  
En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 734 LLS hors site (482 PLAI et 252 PLUS).

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	734
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	252	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	482
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	5 040 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	7 230 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	5 687 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0047 LMH - 111 LLS - 83 PLAI / 28 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 5 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0047	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-31-0009-007
Maitre d'ouvrage (MO)	81375594900019 OPH DE LA METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	LMH - 111 LLS - 83 PLAI / 28 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de LMH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 207 PLAI et 109 PLUS financés, soit 316 LLS au total.  
En 2021, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés à 249 dont 159 PLAI et 90 PLUS.  
En 2022, un ajustement mineur a porté le nombre de logements financés à 222 dont 135 PLAI et 87 PLUS.

En 2023, la Convention cadre a fait l'objet d'un avenant qui a modifié le nombre de logements financés de la manière suivante : 111 LLS hors site dont 83 PLAI et 28 PLUS.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	111
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	28	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	83
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	560 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 245 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	979 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0049 Semcoda - 8 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 2 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0049	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-31-0011-002
Maitre d'ouvrage (MO)	75920075100130 SEM DE CONSTRUCTION DU DPT DE L AIN	Intitulé de l'opération	Semcoda - 8 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de Semcoda n'a pu être entièrement défini.  
La présente opération vise un objectif de 10 PLUS.  
En 2023, 2 logements ont été réaffectés au bailleur EMH dans le cadre de l'avenant à la Convention cadre. Les 8 logements restants à Semcoda seront reconstitués hors site sans aide complémentaire dans le cadre de la reconstitution de l'offre de St Priest Bellevue.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	8
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	8	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	0
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	64 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0050 INLI - 1 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 2 Statut : Annulation contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0050	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-31-0012-001
Maitre d'ouvrage (MO)	60205235900042 IN'LI	Intitulé de l'opération	INLI - 1 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

-			
---	--	--	--

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	0
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	0	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	0
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		0	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	0,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0063 GLH - Lyon 7 - rue de Gerland (PUP GINKGO ilot B1/B3) - CN

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0063	N° IDTOP (AGORA)	724-6999998-31-0006-009
Maitre d'ouvrage (MO)	39989834500034 GRANDLYON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT	Intitulé de l'opération	GLH - Lyon 7 - rue de Gerland (PUP GINKGO ilot B1/B3) - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>GRANDLYON HABITAT a été consulté par la SADLM pour la réalisation d'une partie des logements locatifs sociaux, en maîtrise d'ouvrage directe. Le terrain concerné se situe à l'angle de la rue de Gerland et de la future rue des Platanes à Lyon 7ème (lot B1/B3). Il est compris dans le Permis d'Aménager relatif à l'ensemble du programme de logements.</p> <p>Les études menées et le permis d'aménager permettent la réalisation d'une opération d'environ 86 logements et un local commercial, pour une surface de plancher estimée à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>' 5 626 m<sup>2</sup> pour les logements, avec une répartition du financement en 63% PLUS/PLAI et 37% PLS.</li> <li>' et 110 m<sup>2</sup> pour le commerce,</li> </ul> <p>et une nappe de parking de 1301 m<sup>2</sup>, soit 44 places de stationnement.</p> <p>Le projet comprendra 2 bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le bâtiment B1, situé le long de la rue de Gerland, une SDP de 1 361m<sup>2</sup></li> <li>- le bâtiment B3, situé le long de la rue des Platanes, une SDP de 4 265 m<sup>2</sup></li> </ul> <p>Le projet fera l'objet d'une démarche de certification :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- NF Habitat HQE (niveau excellence)</li> <li>- label E+C- (bâtiment à énergie positive et réduction de carbone) performances visées a minima : niveau E3C1,</li> </ul> <p>Il s'agit d'une opération conduite en conception-réalisation (désignation de la MOE et d'une TCE). La consultation est en cours</p> <p>Le planning prévisionnel pour le lot B1-B3 est :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage des travaux : 2ème trimestre 2022</li> <li>- Livraison : 2ème trimestre 2024</li> </ul>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP069036 - Mermoz	69007 - LYON 07	Ginkgo	

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	48
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	31	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	17
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	6		

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_11-DE

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2020	10
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	620 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	255 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	0,00 €
Subvention ANRU NPNRU	200 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0089 ALLIADE - Charbonnières les Bains - CN

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0089	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	96050615200276 ALLIADE HABITAT	Intitulé de l'opération	ALLIADE - Charbonnières les Bains - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

L'opération est mixte : une partie est en acquisition amélioration et l'autre partie en construction neuve.  
Le bâtiment racheté est un ancien local commercial en RDC avec un logement au dessus. Il sera réhabilité en totalité et accueillera à terme 3 logements.  
Le bâtiment neuf prendra place sur l'ancien jardin attenant. L'immeuble construit se déploiera sur 4 niveaux : 8 logements du RDC au R+2 et un niveau de sous sol accueillant 9 stationnements.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	69260 - CHARBONNIERES LES BAINS	4 chemin Saint Roch

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	8
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	3	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	5
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement	1		

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2022	3
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	60 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	75 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	59 000,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0091 DYNACITE - Lyon 7 - PUP Ginkgo - 17 PLAI / 9 PLUS - CN

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0091	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	77930647100037 DYNACITE OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AIN	Intitulé de l'opération	DYNACITE - Lyon 7 - PUP Ginkgo - 17 PLAI / 9 PLUS - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

"Acquisition sous forme de VEFA d'un bâtiment de 51 logements composé de 2 cages de respectivement R+6 et R+7 étages au sein du PUP Ginkgo à Gerland Lyon 7ème.

Les 51 logements sont répartis financièrement de la manière suivante :

- 25 PLUS financés en droit commun
- 9 PLUS financés ANRU au titre de la reconstitution de l'offre démolie de Rillieux la pape Ville Nouvelle
- 17 PLAI financés ANRU au titre de la reconstitution de l'offre démolie de Rillieux la pape Ville Nouvelle "

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National	69007 - LYON 07	PUP Ginkgo - Gerland

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	26
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	9	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	17
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		3	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2021	6
Date de prise en compte des dépenses	06/08/2021	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	180 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	255 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	200 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0098 Alliade - Lyon 7 - ZAC des Girondins - CN

Numéro de la version : 4 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0098	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	96050615200276 ALLIADE HABITAT	Intitulé de l'opération	Alliade - Lyon 7 - ZAC des Girondins - CN
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Opération globale d'environ 120 logements comprenant 40 logements en PLUS/PLAI située sur l'îlot 6 de la ZAC des Girondins à Lyon 7ème.  
Cette opération comprendra une ferme urbaine située en toiture terrasse.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional	69007 - LYON 07	croisement rue des Girondins - rue Félix Brun

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	41
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	29	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	12
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement		5	

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S2	2023	5
Date de prise en compte des dépenses	04/03/2019	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	338 865,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	105 168,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0156 EMH - 98 LLS - 0 PLAI / 98 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0156	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	40137617300027 EST METROPOLE HABITAT	Intitulé de l'opération	EMH - 98 LLS - 0 PLAI / 98 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de EMH n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de 98 LLS hors site (dont 98 PLUS à reconstituer sans aide complémentaire dans le cadre de la reconstitution de Saint Priest Bellevue).

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	98
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	98	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	0
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2023	14
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	784 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0157 Reconstitutions sur site - 515 LLS - 144 PLAI / 371 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage			
N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0157	N° IDTOP (AGORA)	
Maître d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Reconstitutions sur site - 515 LLS - 144 PLAI / 371 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale
Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)			
<p>En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre sur site des bailleurs-démolisseurs de la Métropole de Lyon n'a pu être entièrement défini. La présente opération vise un objectif de reconstitution total de 515 LLS sur site dont 144 PLAI et 371 PLUS. La répartition prévue pour chaque bailleur est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>GLH - 60 LLS - 20 PLAI / 40 PLUS</li> <li>LMH - 142 LLS - 40 PLAI / 102 PLUS</li> <li>Alliade - 76 LLS - 20 PLAI / 56 PLUS</li> <li>Dynacité - 86 LLS - 25 PLAI / 61 PLUS</li> <li>EMH - 48 LLS - 14 PLAI / 34 PLUS</li> <li>Eriilia - 29 LLS - 2 PLAI / 27 PLUS</li> <li>Semcoda - 74 LLS - 23 PLAI / 51 PLUS</li> </ul>			
Localisation de l'opération			
QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre	
QP999100 - Quartier multisite National			

Caractéristiques de l'opération			
Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	515
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	371	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	144
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation dans un QPV, un quartier ayant bénéficié du PNRU, une commune dont la part de LLS > 50%	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	2 968 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	1 584 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	1 238 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0158 Reconstitutions sur site - 172 LLS - 21 PLAI / 151 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0158	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Reconstitutions sur site - 172 LLS - 21 PLAI / 151 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre sur site des bailleurs-démolisseurs de la Métropole de Lyon n'a pu être entièrement défini.

La présente opération vise un objectif de reconstitution total de 172 LLS sur site dont 21 PLAI et 151 PLUS.

La répartition prévue pour chaque bailleur est la suivante :

LMH - 40 LLS - 40 PLUS

GLH - 83 LLS - 21 PLAI / 62 PLUS

EMH - 49 LLS - 49 PLUS

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	172
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	151	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	21
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Localisation dans un QPV, un quartier ayant bénéficié du PNRU, une commune dont la part de LLS > 50%	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	1 208 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	231 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	180 600,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0159 Forfaits AA - 169 LLS - 142 PLAI / 27 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0159	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Forfaits AA - 169 LLS - 142 PLAI / 27 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Des forfaits majorés ont été attribués aux bailleurs démolisseurs pour la reconstitution hors site de l'offre démolie réalisée en acquisition amélioration. GLH, LMH et Alliade disposaient dans la Convention cadre de forfaits qui n'ont pas été consommés dans leur totalité. Les enveloppes correspondant aux forfaits restants sont les suivantes :

Pour le bailleur LMH : 21 LLS dont 14 PLAI et 7 PLUS majorés à 50%, soit un montant total de 772 800€ (515 200€ de concours financiers classiques + 257 600€ de forfaits majorés).

Pour le bailleur GLH : 9 LLS dont 9 PLAI majorés à 50%, soit un montant total de 361 800€ (241 200€ de concours financiers classiques + 120 600€ de forfaits majorés).

Pour le bailleur Alliade : 17 LLS dont 10 PLAI et 7 PLUS majorés à 50%, soit un montant total de 612 000€ (408 000€ de concours financiers classiques + 204 000€ de forfaits majorés).

De nouveaux forfaits majorés ont été attribués à GLH, LMH et EMH dans le cadre de l'avenant à la Convention :

Pour le bailleur LMH : 56 LLS dont 54 PLAI et 2 PLUS majorés à 50%, soit un montant total de 2 230 800€ (1 487 200€ de concours financiers classiques + 743 600€ de forfaits majorés).

Pour le bailleur EMH : 8 LLS dont 8 PLUS majorés à 50%, soit un montant total de 240 000€ (160 000€ de concours financiers classiques + 80 000€ de forfaits majorés).

Pour le bailleur GLH : 58 LLS dont 55 PLAI et 3 PLUS majorés à 50%, soit un montant total de 2 301 000€ (1 534 000€ de concours financiers classiques + 767 000€ de forfaits majorés).

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	Nombre prévisionnel de logements concernés	169
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	27	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	142
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide principale	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	810 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	3 195 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	2 513 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0160 Forfaits AA - 30 LLS - 0 PLAI / 30 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0160	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	20004697700019 METROPOLE DE LYON	Intitulé de l'opération	Forfaits AA - 30 LLS - 0 PLAI / 30 PLUS (PRIR) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Régionale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

Des forfaits majorés sont attribués aux bailleurs démolisseurs pour la réalisation d'opérations en acquisition-amélioration dans le cadre de la reconstitution hors site de l'offre démolie.  
30 PLUS majorés à 100% sont attribués au bailleur Alliade pour la reconstitution du site de Givors les Vernes dans le périmètre du centre ancien de Givors soit 1 200 000€ au total (600 000€ de concours financiers classiques + 600 000€ de forfaits majorés).

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999200 - Quartier multisite Régional		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Acquisition amélioration	Nombre prévisionnel de logements concernés	30
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	30	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2020	20
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide principale	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022
Acquisition amélioration - Majoration du montant forfaitaire de l'aide complémentaire	CE Avenant à la Convention cadre du 19/09/2022

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	1 200 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	0,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	0,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %

Contrat : C0724 Convention Cadre Métropolitaine de Lyon  
Opération : C0724-31-0161 SACOVIV - 30 LLS - 18 PLAI / 12 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)

Numéro de la version : 1 Statut : Contractualisation

### Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

N° IDTOP (IODA)	C0724-31-0161	N° IDTOP (AGORA)	
Maitre d'ouvrage (MO)	96250053400012 SA CONSTRUCT DE LA VILLE DE VENISSIEUX	Intitulé de l'opération	SACOVIV - 30 LLS - 18 PLAI / 12 PLUS (PRIN) (opérations à identifier)
Nature de l'opération :	31 - Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	Mode et source de financement	NPNRU Nationale

### Objectifs et éléments clés de l'opération (conditions auxquelles le financement est accordé)

En phase de contractualisation, le montage opérationnel de l'ensemble des opérations de reconstitution de l'offre de SACOVIV n'a pu être entièrement défini.

La présente opération vise un objectif de 18 PLAI et 12 PLUS financés hors site, soit 30 LLS au total.

Aucune aide complémentaire ne sera accordée pour les logements construits sur site.

Cette opération sera déclinée selon les différentes opérations physiques conduites par le bailleur.

### Localisation de l'opération

QPV de rattachement	Commune de réalisation	Adresse / périmètre
QP999100 - Quartier multisite National		

### Caractéristiques de l'opération

Nature de l'opération de reconstitution	Neuf	Nombre prévisionnel de logements concernés	30
Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLUS	12	Nombre prévisionnel de LLS reconstitués PLAI	18
Nombre de logements réservés au titre de la contrepartie en droit de réservation pour action logement			

## Calendrier opérationnel prévisionnel

Semestre de lancement opérationnel	Année de lancement opérationnel	Durée en semestre
S1	2023	14
Date de prise en compte des dépenses	« Date de signature du présent document contractuel »	

## Validations et modulations spécifiques

Nature de la décision spécifique	Commentaires

## Calcul du financement prévisionnel ANRU

Prêt bonifié AL NPNRU PLUS	240 000,00 €
Prêt bonifié AL NPNRU PLAI	270 000,00 €
Dont montant majoration complémentaire par logement PLAI	
Subvention ANRU NPNRU	212 400,00 €
Dont taux majoration de la SUBVENTION ANRU - Excellence	0,00 %





Table with 10 columns: N°, Adresse, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune. The table contains a dense grid of numerical data for various administrative entries.

Table with 10 columns: N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune, N° de la commune. This table continues the data from the first table, providing a second set of numerical values for each entry.





## Annexe C6 - TABLEAU DES AIDES DE LA CAISSE DES DEPOTS

### AMO DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**Prestation d'étude** : 350 000€, co-financé à 50% soit une participation de la CDC à hauteur de 175 000€

### RECONSTITUTION DE L'OFFRE

Nombre de logements à financer en reconstitution : 5171 logements

Coût prévisionnel (150 000 € HT/ logt), soit au total : 775 650 000 € HT

**Prêt CDC calculé sur une base de 70 % du coût des travaux Hors taxes**

**Enveloppe globale prévisionnelle des prêts aux bailleurs sociaux : 542 955 000 €**

## Annexe C9 - TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPERATIONS HABITAT

### Reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du protocole

BAILLEURS SOCIAUX	Protocole signé					Dossiers agréés 2017-2018					Reste à instruire				
	Plus	Plai	Total	Sub	Prêt AL	Plus	Plai	Total	Sub	Prêt AL	Plus	Plai	Total	Sub	Prêt AL
Dynacité	6	10	16	90 000	193 400	6	10	16	90 000	193 400	0	0	0	0	0
Lyon Métropole Habitat	44	66	110	594 000	1 335 400	15	29	44	261 000	528 700	29	37	66	333 000	806 700
Grand Lyon Habitat	35	53	88	477 000	1 067 900	35	53	88	477 000	1 067 900	0	0	0	0	0
Semcoda	2	3	5	27 000	60 700	0	0	0	0	0	2	3	5	27 000	60 700
ICF sud-est Méditerranée	26	40	66	360 000	800 400	26	15	41	135 000	571 500	0	25	25	225 000	228 900
<b>ENSEMBLE</b>	<b>113</b>	<b>172</b>	<b>285</b>	<b>1 548 000</b>	<b>3 457 800</b>	<b>82</b>	<b>107</b>	<b>189</b>	<b>963 000</b>	<b>2 361 500</b>	<b>31</b>	<b>65</b>	<b>96</b>	<b>585 000</b>	<b>1 096 300</b>

PROTOCOLE DE PREFIGURATION 174 logements financés sur un objectif de 285							
PROJETS LOCAUX CONCERNES	sur site		hors site		ENSEMBLE		
	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	TOTAL
Duchère Sauvegarde	0	0	33	17	33	17	50
Minguettes Clochettes	0	0	30	36	30	36	66
Parilly	0	0	27	15	27	15	42
Rillieux Ville Nouvelle	0	0	10	6	10	6	16
<b>Total général</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>74</b>	<b>100</b>	<b>74</b>	<b>174</b>

Sur les 285 logements contractualisés dans le protocole, 174 ont été financés. **Le solde de 111 logements est reporté dans la convention cadre (96 logements en 2019 puis 15 logements supplémentaires en 2022 par l'avenant 1).**

## Reconstitution de l'offre dans le cadre de la convention

### a- Tableau de suivi par site de projet

CONVENTION CADRE + AVENANT 1							
PROJETS LOCAUX CONCERNES	sur site		hors site		ENSEMBLE		
	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	PLUS	TOTAL
<b>projets validés</b>							
Bellevue	0	49	0	113	0	162	<b>162</b>
Buers Nord	0	0	90	60	90	60	<b>150</b>
Arsenal Carnot Parmentier	0	81	241	79	241	160	<b>401</b>
Givors Les Vernes	0	0	115	77	115	77	<b>192</b>
Langlet Santy	0	0	79	52	79	52	<b>131</b>
Mas du taureau-Grande Ile	0	0	262	175	262	175	<b>437</b>
Mermoz	26	75	217	87	243	162	<b>405</b>
Terraillon	8	29	174	3	182	32	<b>214</b>
Rillieux Ville Nouvelle	63	147	334	118	397	265	<b>662</b>
St Jean Villeurbanne	14	34	48	8	62	42	<b>104</b>
Parilly	40	92	387	192	427	284	<b>711</b>
Duchère	20	40	303	175	323	215	<b>538</b>
Minguettes Clochettes	0	0	538	304	538	304	<b>842</b>
<b>report Protocole préfiguration dans la CC (96 logements)</b>							
Rillieux Ville Nouvelle	0	0	3	2	3	2	<b>5</b>
Parilly	0	0	37	29	37	29	<b>66</b>
Minguettes Clochettes	0	0	25	0	25	0	<b>25</b>
<b>report Protocole préfiguration dans l'avenant 1 (15 logements)</b>							
Duchère	0	0	3	10	3	10	<b>13</b>
Parilly	0	0	2	0	2	0	<b>2</b>
<b>clauses de revoyure</b>							
Rillieux Ville Nouvelle	0	0	67	44	67	44	<b>111</b>
<b>Total général</b>	<b>171</b>	<b>547</b>	<b>2925</b>	<b>1528</b>	<b>3096</b>	<b>2075</b>	<b>5171</b>

**b- Tableau de suivi par bailleur social**

Bailleur	QPV de rattachement	Sur site		Hors site		Total
		PLUS	PLAI	PLUS	PLAI	
Adoma	Bron Terrailon	0	0	0	168	168
	Minguettes-Clochettes	0	0	0	81	81
Alliade	Minguettes-Clochettes	0	0	94	141	235
	Givors Les Vernes	0	0	77	115	192
	St Fons ACP	0	0	23	34	57
	Lyon 8 Langlet Santy	0	0	36	55	91
	Vaulx Mas du Taureau	0	0	99	149	248
	Bron Terrailon	19	8	3	6	36
CDC Habitat	St Priest Bellevue	0	0	2	0	2
Dynacité	Rillieux Ville Nouvelle	61	25	64	162	312
EMH	St Priest Bellevue	49	0	98	0	147
	Villeurbanne St Jean	34	14	8	48	104
	Villeurbanne les Buers	0	0	60	90	150
Erilia	Rillieux Ville Nouvelle	35	15	45	106	201
GLH	Lyon 9 Duchère	40	20	76	122	258
	Minguettes-Clochettes	0	0	111	167	278
	Vaulx Mas du Taureau	0	0	76	113	189
	Lyon 8 Mermoz	75	26	87	217	405
ICF	Minguettes-Clochettes	0	0	87	156	243
IN'LI	St Priest Bellevue	0	0	0	0	0
IRA	Lyon 8 Langlet Santy	0	0	16	24	40
LMH	Bron Parilly	92	40	221	426	779
	Bron Terrailon	10	0	0	0	10
	St Priest Bellevue	0	0	5	0	5
	St Fons ACP	81	0	56	207	344
	Lyon 9 Duchère	0	0	109	184	293
SACOVIV	Minguettes-Clochettes	0	0	12	18	30
SEMCODA	St Priest Bellevue	0	0	8	0	8
	Rillieux Ville Nouvelle	51	23	55	136	265
<b>Total ensemble bailleurs et sites</b>		<b>547</b>	<b>171</b>	<b>1528</b>	<b>2925</b>	<b>5171</b>

## **Synthèse des droits de réservation ACTION LOGEMENT sur la reconstitution de l'offre locative sociale**

Sur les 174 logements reconstitués financés au titre du protocole de préfiguration, les droits de réservation pour Action logement ont été fixés sur 46 logements hors sites en flux, dont 24 réservations de 1<sup>er</sup> tour (13 PLAI et 11 PLUS).

Sur les 5 171 logements à reconstituer au titre de la convention cadre (les droits de réservation pour Action logement s'appliqueront sur 1485 logements en droits uniques comme suit :

- 271 logements sur site, dont 125 pour les 1<sup>ères</sup> mises en location (30 PLAI et 95 PLUS)
- 1214 logements hors site, dont 557 pour les 1<sup>ères</sup> mises en location (134 PLAI et 423 PLUS)

## Tableau de suivi des opérations de démolition

<b>PM - OPERATIONS URGENTES (protocole)</b>		<b>856 logements</b>
Bron Parilly UC1	LMH	330
Lyon Duchère Sauvegarde 520-530	GLH	189
Rillieux Ville Nouvelle Alagniers Sud	SEMCODA	16
Rillieux Ville Nouvelle Alagniers Sud	DYNACITE	48
Vénissieux Minguettes Monmousseau –grande barre	ICF	197
Vénissieux Minguettes Darnaise – Tour 36	GLH	76
<b>Convention cadre NPNRU – volet Habitat - situation à fin 2022</b>		<b>4 429 logements</b>
<b>Opérations à démarrage anticipé (identifiées dans le protocole)</b>		<b>773 logements</b>
Lyon 8 – Mermoz Sud –bât O et I	GLH	120
Lyon Duchère barre 440	GLH	40
Rillieux Ville Nouvelle Tour 7 Bottet	SEMCODA	89
St Fons Carnot Parmentier Tours 54, 58	LMH	176
Vaulx en Velin Grande Ile P. Dupont	ALLIADE	248
Villeurbanne Buers – Croix Luizet	EMH	100
<b>Autres opérations validées</b>		<b>3 656 logements</b>
Lyon 8 – Mermoz Sud –autres bât	GLH	285
Villeurbanne – les Buers	EMH	50
St Fons Carnot	LMH	168
St Fons Arsenal	ALLIADE	57
Bron Terraillon – Résidence H. Boucher	ADOMA	168
Bron Terraillon – LLS en diffus dans les copro A et B	ALLIADE	36
Bron Terraillon – lgts privés sociaux de fait		94
Vaulx en Velin – Mas du taureau – Grappinière HMIJ	GLH	189
Rillieux – 7 à 11 avenue Renoir	DYNACITE	80
Rillieux – 9 et 10 place Boileau	DYNACITE	48
Rillieux – 3 à 8 place Michelet	DYNACITE	54
Rillieux – 9 à 13 place Michelet	DYNACITE	80
Rillieux – 1 à 5 et 15 avenue du Mont Blanc	ERILIA	108
Rillieux – 17 à 21 + 16 à 20 avenue du Mont Blanc	ERILIA	93
Rillieux – 8, 10, 12 et 13 avenue Renoir	SEMCODA	48
Rillieux – 1 à 9 rue Michelet	SEMCODA	76
Rillieux – 14 à 18 avenue de l'Europe	SEMCODA	36
Rillieux – Velette Sud	DYNACITE	18
Lyon 8 <sup>ème</sup> Langlet Santy	ALLIADE	91
Lyon 8 <sup>ème</sup> Langlet Santy	IRA	40
St Priest – Bellevue	LMH	8
St Priest - Bellevue	SEMCODA	2
St Priest – Bellevue	CDC Habitat	2
St Priest – Bellevue	IN'LI	1
St Priest – Bellevue – lgts privés sociaux de fait		71
Bron Parilly – UC5	LMH	193
Bron Parilly – UC6A	LMH	208
Givors – les Vernes	ALLIADE	192

Lyon Duchère barres 510, 540, 550	GLH	79
Lyon Duchère barre 110	LMH	293
Vénissieux – petite barre Monmousseau	ICF	87
Vénissieux – 3 tours Monmousseau	ALLIADE	173
Vénissieux – foyer Billon	ADOMA	161
Vénissieux – Le Couloud	SACOVIV	30
Vénissieux- Tour 38, 40, 71 Darnaise	GLH	213
Vénissieux – Résidence Léo Lagrange	ALLIADE	62
Vénissieux – Debussy – Léo Lagrange	GLH	14
Villeurbanne Saint-Jean	EMH	48

**Autres opérations à l'étude à intégrer ultérieurement, par voie d'avenants, selon l'avancement des conventions de site**

*(Rillieux Ville Nouvelle, Bron Terrailon)*

**± 190 logements**

## Tableau de suivi des opérations de réhabilitation

<b>PM - OPERATIONS URGENTES (protocole)</b>		<b>982 logements</b>
Rillieux Ville Nouvelle Alagniers Sud	DYNACITE	167
Rillieux Ville Nouvelle Velette Sud	DYNACITE	122
Vénissieux Minguettes Monmousseau –E. Herriot	ALLIADE	200
Vénissieux Minguettes Pyramides – Le Couloud	SACOVIV	220
Vaulx en Velin Vernay Verchères	DYNACITE	145
Vaulx en Velin Mas du Taureau _Pilat	EMH	128
<b>Convention Cadre - volet Habitat – situation à fin 2022</b>		<b>7 802 logements</b>
Bron Terrailon	ALLIADE	214
Bron Parilly	LMH	647
Rillieux Ville Nouvelle	ERILIA DYNACITE SEMCODA	1 468
Vaulx en Velin Mas du Taureau –Grande Ile	EMH DYNACITE GLH	1 609
Lyon 8è Mermoz Sud	GLH	242
Lyon 9è la Duchère	GLH ALLIADE	345
Saint Fons Arsenal Carnot Parmentier	ALLIADE	554
Givors Les Vernes	LMH ALLIADE	248
Vénissieux Saint-Fons Minguettes Clochettes	GLH ALLIADE	1563
Villeurbanne Saint-Jean	EMH	384
Villeurbanne Buers	EMH	528
<b>Autres opérations à l'étude, à intégrer ultérieurement par voie d'avenants, selon l'avancement des conventions de site</b> <i>Vaulx-en-Velin Grande Ile, Bron Terrailon</i>		<b>± 1 280 logements</b>

## Tableau de synthèse des primes à l'accession sociale

Convention Cadre - volet Habitat situation à fin 2018		278 primes
St Fons Arsenal Carnot Parmentier		40
Bron Terrailon		0
Vaulx en Velin Mas du Taureau –Grande Ile		100
Saint Priest Bellevue		30
Rillieux Ville Nouvelle		93
Lyon 8 <sup>ème</sup> Mermoz		0
Lyon 8 <sup>ème</sup> Santy		0
Vénissieux Saint-Fons Minguettes Clochettes		45
Bron Parilly		30
<b>Autres opérations à l'étude, à intégrer ultérieurement par voie d'avenants, selon l'avancement des conventions de site</b>		

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_11-DE



**GRAND LYON**  
la métropole



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**



**maison**  
métropolitaine d'insertion pour l'emploi  
Lyon métropole

## **CHARTRE LOCALE D'INSERTION**

**Nouveau Programme National de  
Renouvellement Urbain**

**METROPOLE DE LYON**

**JUIN 2021**



## SOMMAIRE

<b>I – Préambule</b> .....	3
<b>II – Diagnostic territorial</b> .....	6
<b>III – Objectifs et mise en œuvre</b> .....	7
<b>IV – Engagements de la Métropole de Lyon</b> .....	10
<b>V – Engagements des Maîtres d’Ouvrage</b> .....	11
<b>VI – Engagements de la Maison Métropolitaine d’Insertion pour l’emploi</b> .....	12
<b>VII – Les publics bénéficiaires</b> .....	13
<b>VIII – Les facteurs de réussite dans la mobilisation des publics</b> .....	15
<b>IX – Comité de pilotage</b> .....	19
<b>X – Comité technique</b> .....	19
<b>XI – Durée et révision</b> .....	19
<b>Les signataires</b> .....	20
<b>Annexe n°1 : Formule de calcul de l’obligation d’insertion</b> .....	23

## I – Préambule

La loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini le cadre d'action de la politique de la ville et lancé le **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**.

Le Contrat de ville métropolitain, signé le 2 juillet 2015, est construit sur la base de 3 piliers :

- Des territoires ressources : le développement économique et l'emploi au service des quartiers et de leurs habitants, pour assurer un service aux habitants en revitalisant le territoire, en restaurant une vie économique, en assurant une mixité fonctionnelle et pour promouvoir un développement économique porteur de création d'emplois pour les habitants du territoire (et plus globalement pour l'ensemble de l'agglomération) ;
- Des territoires humains : œuvrer en faveur de la cohésion sociale (la réussite éducative, l'accès à la culture, la santé par la prévention et l'accès aux soins, le vivre ensemble, la tranquillité) ;
- Des territoires attractifs : vers une approche intégrée urbaine et sociale (avec comme principal outil le NPNRU).

9 communes et **14 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)** sur la Métropole de Lyon bénéficient du NPNRU :

- **8 quartiers d'intérêt national** : Bron Parilly, Bron Terraillon-Chenier, Lyon 9<sup>ème</sup> La Duchère, Rillieux-la-Pape Ville Nouvelle, Vénissieux Minguettes / Saint-Fons Clochettes, Vaulx-en-Velin Grande Île, Villeurbanne Les Buers Nord, Villeurbanne Saint-Jean ;
- **6 quartiers d'intérêt régional** : Lyon 8<sup>ème</sup> Langlet-Santy, Lyon 8<sup>ème</sup> Mermoz, Saint-Fons Arsenal-Carnot-Parmentier, Saint-Priest Bellevue, Givors les Vernes, Givors Centre-ville.

Le Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de la Métropole de Lyon vise à restructurer 14 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), désignés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans un objectif de développement durable. Cela doit se traduire notamment par des interventions sur le cadre urbain développées en complémentarité avec le développement économique et social. Les investissements déployés sur les sites de renouvellement urbain doivent améliorer les conditions de vie et d'emploi de leurs habitants et l'ambition de la Métropole de Lyon, partagé avec l'État, l'ANRU, est de faire du NPNRU un levier majeur pour l'insertion professionnelle des habitants des QPV.

Favoriser les clauses au profit de l'insertion et l'emploi des habitants des QPV, en particulier des sites de renouvellement urbain, est un objectif partagé par la Métropole de Lyon, l'État, l'ANRU, qui va requérir l'implication de chacun. L'observation, le suivi et la mesure des clauses à deux échelles de site/QPV et d'agglomération, la gouvernance des clauses, sont des premiers actes mobilisateurs qui vont concourir à cet objectif.

Dans son règlement général et dans la Charte nationale d'insertion 2014-2024, l'ANRU a fixé des obligations à chacun des Maîtres d'Ouvrage portant sur chacune des opérations du NPNRU bénéficiant d'un concours financier. Il revient aux différents donneurs d'ordre d'appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre en œuvre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des QPV.

Le choix des modalités d'organisation pour la mise en œuvre et le suivi des clauses d'insertion du NPNRU appartient à chaque Maître d'Ouvrage. *La plupart des donneurs d'ordre intervenant sur le territoire de la Métropole de Lyon, les communes, les bailleurs sociaux, ont fait le choix de faire appel aux services de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi.*

Enfin, la Métropole de Lyon, porteur de projet, et l'État local, au titre de la délégation territoriale de l'ANRU, ont en charge le suivi et le pilotage des démarches d'insertion menées dans les projets de renouvellement urbain. Ils se doivent d'assurer une consolidation de la mise en œuvre des clauses d'insertion du NPNRU. *(À cet effet, chaque Maître d'Ouvrage sera sollicité pour fournir des données dans un format compatible à leur exploitation, à l'échelle de chaque site du NPNRU ainsi qu'à l'échelle métropolitaine.)*

### Un indispensable ancrage territorial

L'enjeu des clauses d'insertion liées au NPNRU est tout à la fois quantitatif dans le respect des obligations imposées par l'ANRU et qualitatif dans leur mise en œuvre, la manière dont elles concourent au parcours d'insertion des personnes, à leur projet d'emploi. L'enjeu est aussi territorial. Les habitants des sites du NPNRU doivent être les premiers bénéficiaires des clauses d'insertion déployées sur l'ensemble du territoire métropolitain.

La collaboration étroite entre les acteurs locaux de l'insertion et de l'emploi, les facilitateurs, les Maîtres d'Ouvrage est une condition du maillage entre l'offre d'insertion liée aux clauses et les publics des quartiers. Cette collaboration s'organise selon les spécificités locales. Elle est animée sur chaque site conjointement par un membre de l'équipe projet politique de la ville et le coordinateur emploi insertion de la MMI'e. Avec la même visée d'ancrage territorial, l'articulation entre les clauses d'insertion liées au NPNRU et les initiatives locales autour de l'emploi, à l'instar des opérations de promotion de l'emploi, sera recherchée.

La signature du protocole de préfiguration, le 17 mars 2017, a permis la mise en place de nombreuses études et conduite de projet à l'échelle métropolitaine et locale, ainsi que des premières opérations de travaux. La convention-cadre métropolitaine, signée le 13 mars 2020, détaille notamment le programme de reconstitution des logements sociaux démolis. Les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain détaillent le projet urbain et le programme d'opérations de chacun des sites. 10 conventions ont été signées à ce jour.

La Métropole de Lyon, en tant que porteur de projet, et la DDT (au titre de la délégation territoriale de l'ANRU) s'associent aux Maîtres d'ouvrage cofinancés par l'ANRU : ensemble, ils s'engagent à appliquer les dispositions de la nouvelle Charte nationale d'insertion relative au NPNRU, qui est structurante pour la **mise en œuvre des clauses sociales dans les projets de renouvellement urbain**. Ces clauses doivent :

- S'inscrire dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des QPV, portés par le Contrat de ville ;
- Constituer un outil pour la construction de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des QPV ;
- Faire l'objet d'un dispositif de suivi et de pilotage partenarial, coordonné à l'échelle intercommunale.

En lien avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion, ils définissent de façon partenariale des objectifs de qualité des démarches d'insertion (formation, durée des contrats, accompagnement et suivi des bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi, etc.)

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), en tant que structure opérationnelle, est en charge d'assister la Métropole de Lyon et l'Etat local sur le pilotage et le suivi des démarches d'insertion menées dans le cadre des projets de renouvellement urbain sur le territoire.

La MMI'e travaille avec la majorité des Maîtres d'Ouvrage sur le territoire métropolitain. Toutefois, certains Maîtres d'Ouvrage ne sont pas encore conventionnés avec la MMI'e et conservent des pratiques différenciées en ce qui concerne la mise en œuvre des clauses sociales.

Dans ce contexte, l'enjeu d'une **déclinaison locale de la Charte nationale d'insertion de l'ANRU** est particulièrement important. Cette charte vise à :

- **Engager formellement l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage du territoire** qui bénéficient de financements de la part de l'ANRU sur le déploiement qualitatif des clauses sociales ;
- **Acter les règles spécifiques de la gestion des clauses sociales sur la Métropole de Lyon**, notamment dans le cadre des opérations du NPNRU
- **Valoriser les marchés intégrant une composante insertion** et mis en œuvre par les Maîtres d'Ouvrages dans le cadre de la GSUP.

L'amélioration du cadre de vie des habitants est l'une des priorités du contrat de ville métropolitain. Dès l'origine, l'objectif partagé par les Maîtres d'Ouvrages et les financeurs a été de mettre à profit les actions de la GSUP pour favoriser l'émergence de démarches d'insertion au profit des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

## II – Diagnostic territorial

La Métropole de Lyon compte 1 385 927 habitants en 2017 (+0,9% de variation annuelle de la population en moyenne selon l'Insee). Il y a 37 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), dont 14 qui sont inscrits dans le NPNRU. Les habitants des QPV représentent 12% de l'ensemble de la population de la Métropole de Lyon. De plus, 29 quartiers en « veille active » (QVA) portent la population de l'ensemble des quartiers à 21% de la population de la Métropole de Lyon.

Le territoire métropolitain est marqué par de fortes disparités territoriales :

- Le niveau de vie médian des habitants s'élève à 21 330€ par an et par unité de consommation, soit 1777€ par mois. On trouve les niveaux de revenus les plus modestes sur les CTM Portes du Sud, Rhône Amont et Portes des Alpes.<sup>1</sup>
- Le taux de demandeurs d'emploi (cat. A) est de 12,1% fin 2018. Il varie du simple au double selon les bassins de vie. 36% des demandeurs d'emploi (cat. A, B, C) sont localisés dans les bassins du sud et de l'est de la Métropole.<sup>2</sup>
- On note également une plus forte concentration des bénéficiaires du RSA sur les CTM Portes du Sud (11,4%) et Rhône Amont (9%), contre 6,1% en moyenne sur la Métropole.<sup>3</sup>

Les poches de pauvreté et de précarité se concentrent particulièrement au sein des QPV. Les QPV qui ont un poids démographique important se situent au sud et à l'est de l'agglomération, ce qui explique en partie ces disparités. Globalement, les habitants des quartiers prioritaires cumulent des difficultés sociales, économiques et professionnelles (détaillées dans le Contrat de ville métropolitain 2015-2020) :

- Un revenu médian très faible (autour de 12 500€ par an et par unité de consommation), avec une population davantage dépendante des prestations sociales dans la composition de ses ressources. Il y a 3 fois plus de bénéficiaires du RSA que dans le reste de l'agglomération.
- Une population plus familiale (familles nombreuses et/ou monoparentales) et jeune (part de moins de 25 ans supérieure à la moyenne métropolitaine), difficilement mobile (taux de motorisation et couverture des transports en commun plus faible sur certains territoires), et plus souvent concernée par des problématiques de santé.
- Une forte représentation de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers-employés, et une part de la population sans diplôme 2 fois plus importante qu'à l'échelle de la Métropole (39% contre 17%). Le taux de retard scolaire et d'illettrisme est aussi plus élevé qu'ailleurs.
- Un accès plus difficile à l'emploi avec un taux de chômage 2 à 3 fois supérieur à la moyenne métropolitaine. D'après les données de Pôle Emploi en 2016, 27% des demandeurs d'emploi résidant en QPV sont sans diplôme, contre 15% en moyenne sur la Métropole.

---

1 UrbaLyon, Portrait de territoire de la Métropole de Lyon, 2019

2 UrbaLyon, Tendances et chiffres clés – Emploi et insertion dans la Métropole de Lyon, 2019

3 UrbaLyon, Tendances et chiffres clés – Emploi et insertion dans la Métropole de Lyon, 2019

### III – Objectifs et mise en œuvre

#### 1. Objectifs

La Charte locale d'insertion du NPNRU sur la Métropole de Lyon vise à favoriser la mise en œuvre d'une démarche d'insertion partenariale grâce à l'engagement des Maîtres d'Ouvrage cofinancés par l'ANRU.

La Charte nationale d'insertion 2014-2024 de l'ANRU impose aux Maîtres d'Ouvrage de respecter des obligations d'insertion. Ils doivent **réserver prioritairement à l'insertion professionnelle des habitants des Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) éloignés de l'emploi** :

- **au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations de travaux et d'ingénierie nécessaire aux travaux financés par l'ANRU ;**
- **au moins 10% des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité ;**
- **une partie des embauches liées à l'ingénierie des projets (équipe projet...), au fonctionnement des équipements et aux actions d'accompagnement (relogement...).**

Les marchés publics concernés sont généralement des marchés de travaux (démolitions et/ou réhabilitations de logements locatifs sociaux, constructions neuves de logements, aménagement de voiries et d'espaces publics, etc.). Les marchés d'ingénierie liée aux travaux (maîtrise d'œuvre urbaine, assistance à maîtrise d'ouvrage) sont des prestations intellectuelles. Les marchés peuvent aussi porter sur des prestations de service : l'entretien d'équipements publics, de parties communes d'immeubles, etc.

La mise en œuvre des clauses sociales s'appuie sur le Code de la Commande Publique, et les 5 types d'articles suivants :

- L'article L2112-2 (complété par l'article L2112-4) est une modalité d'exécution. L'entreprise attributaire doit prendre l'engagement de réserver une part des heures de travail, générées par un marché (ou par un lot), à des publics en insertion.
- L'article L2152-7 (complété par l'article L21582-8), couplé à une modalité d'exécution, permet de faire de l'insertion un critère de choix en insérant un critère de performance en matière d'insertion des publics en difficulté parmi les critères classiques de sélection des offres.
- L'article L22113-12 [ou Article L3113-1 (Concessions)] permet la réalisation de marchés réservés à des organismes accueillant des personnes en situation de handicap : Entreprises Adaptées (EA) ou Etablissement de Service d'Aide par le Travail (ESAT).
- L'article L2113-13 [ou Article L3113-2 (Concessions)] permet la réalisation de marchés réservés à des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE).
- L'article R212-7 permet la mise en place de marchés de service de qualification et d'insertion professionnelle. Les prestations d'insertion achetées prennent appui sur différents supports de production.

## 2. Mise en œuvre

Dans le cadre de la réalisation des engagements insertion par l'entreprise, trois modalités de mise en œuvre sont possibles pour les entreprises.

### 1ère modalité : l'embauche directe par l'entreprise titulaire du marché

Cette embauche peut se réaliser par tous les types de contrats de travail : CDD, CDI, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, contrats aidés.

Le titulaire a l'entière responsabilité du choix du candidat, sous réserve de son éligibilité, de la signature du contrat de travail, et de la définition des missions, de sorte qu'il bénéficie d'une véritable insertion professionnelle. Une personne de l'entreprise doit être identifiée pour assurer l'accueil et le tutorat du futur embauché.

### 2ème modalité : la mise à disposition de personnel par une structure qualifiée

L'entreprise est en relation avec un organisme extérieur qui met à disposition du personnel pendant la durée du marché. Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion, d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, d'une association intermédiaire.

Cet organisme se chargera du recrutement, du suivi et de l'accompagnement. Ces personnes seront encadrées par l'entreprise titulaire du marché.

### 3ème modalité : le recours à la sous-traitance ou à la cotraitance avec une structure qualifiée

L'entreprise sous-traite tout ou partie de son marché à une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) sous conventionnement avec l'Etat, ou à une Entreprise Adaptée (EA) ou un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

En fonction de la modalité de réalisation de la clause choisie par l'entreprise, le processus de recrutement sera différent.

## 3. Valorisation du public

Une personne bénéficiaire peut être valorisée dans le cadre du dispositif clauses sociales sur une période de 24 mois calendaires maximum à compter de la date de début de son premier contrat de travail dans le cadre d'une clause sociale.

Incitation à l'emploi durable en CDI : une personne bénéficiaire peut être valorisée jusqu'à 36 mois en cas d'embauche en CDI par une entreprise, dans la limite d'un plafond de 3640 heures d'insertion.

La notion de parcours étant particulièrement importante pour les Maîtres d'Ouvrages du territoire, cette valorisation exceptionnelle jusqu'à 36 mois peut également être accordée par l'AMO Insertion (la MMI'e dans la majorité des cas) en charge du suivi du marché pour le compte du Maître d'Ouvrage afin, par exemple, de permettre à la personne bénéficiaire d'acquérir une qualification professionnelle.

Une fois que la valorisation en clauses (24 ou 36 mois ou 3640 heures) s'est écoulée, la personne pourra de nouveau bénéficier d'un contrat en lien avec une clause sociale dans la limite d'un seul renouvellement, si et seulement si :

- Un délai de 24 mois minimum s'est écoulé depuis la fin de son dernier contrat en clause sociale ;
- Sa situation le replace parmi les publics prioritaires ayant accès aux clauses sociales ;
- Le parcours de la personne sur les 2 années précédentes justifie une nouvelle entrée.

Certains cas particuliers pourront être traités de manière spécifique. Le salarié en insertion qui a atteint la période maximale de valorisation mais qui se retrouve en situation d'extrême fragilité si le contrat de travail en clause sociale s'arrêtait immédiatement. Les situations seront traitées au cas par cas en concertation entre les référents accompagnant les participants, l'AMO Insertion et les entreprises.

## **IV – Engagements de la Métropole de Lyon**

La Métropole de Lyon, porteur du projet de renouvellement urbain sur le territoire, est en charge d'assurer le suivi des clauses sociales tant du point de vue qualitatif que quantitatif et le pilotage de la gouvernance des démarches d'insertion menées dans le cadre du NPNRU aux côtés de la DDT (au titre de la délégation territoriale de l'ANRU).

En lien avec les acteurs impliqués dans l'accès à l'emploi des habitants des QPV, la Métropole s'engage à :

- Impulser la politique d'insertion et participer à déterminer les modalités de mise en œuvre des clauses sociales en lien avec la MMI'e et les partenaires du cadre d'agglomération ;
- Impulser localement l'information des habitants des quartiers prioritaires sur l'offre liée aux clauses et faciliter leur accès aux marchés contenant des clauses (accompagnement, formation...);
- Mobiliser de nouveaux acteurs publics et privés (promoteurs immobiliers, entreprises situées dans les quartiers ou à proximité...) en les incitant à promouvoir l'insertion dans leurs achats en s'inscrivant dans la démarche métropolitaine ;
- Suivre l'atteinte des objectifs fixés dans la convention de renouvellement urbain, et porter auprès du comité de pilotage du contrat de ville des propositions d'évaluation de la démarche.

La Métropole a désigné la MMI'e comme structure opérationnelle en charge de l'assister sur la déclinaison opérationnelle des engagements d'insertion et l'évaluation de leur impact sur le territoire.

En complément, la Métropole de Lyon mobilisera les partenaires pour mener une réflexion sur les objectifs d'insertion et leur suivi prévus dans le cadre de la GSUP dès le 2ème semestre 2021. Les résultats de ce travail seront transposés dans la présente charte par voie d'avenant.

## V – Engagements des Maîtres d’Ouvrage

Les Maîtres d’Ouvrage signataires des conventions pluriannuelles de renouvellement urbain doivent favoriser l’accès des publics qui sont éligibles aux clauses sociales NPNRU (tels que définis dans l’article VII du présent document), dans le respect des obligations d’insertion de l’ANRU :

- au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations de travaux et d’ingénierie nécessaire aux travaux financées par l’ANRU ;
- au moins 10% des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité ;
- une partie des embauches liées à l’ingénierie des projets (équipe projet...), au fonctionnement des équipements et aux actions d’accompagnement (relogement...).

L’ensemble des Maître d’Ouvrage cofinancés par l’ANRU, qu’ils soient conventionnés ou non conventionnés avec la MMI’e, s’engagent à fournir à la MMI’e leurs données sur la mise en œuvre des clauses sociales dans un format compatible à leur exploitation.

Cela concerne surtout les **Maîtres d’Ouvrage qui ne sont pas conventionnés avec la MMI’e** et dont les opérations ne sont pas renseignées dans la base de données ABC Clauses : **une liste de demande de données et un formulaire de remontée de données leur sont adressés.**

Les évolutions des projets et des opérations du NPNRU sont discutées lors des revues de projet annuelles, organisées par la délégation territoriale de l’ANRU. Ces évolutions présentées en COPIL et validées en comité d’engagement de l’ANRU sont intégrées par voie d’avenant ou d’ajustement mineur aux conventions de site et de la convention cadre.

Par ailleurs, un projet de renouvellement urbain mobilise un grand nombre de Maîtres d’Ouvrage, qui sollicitent eux-mêmes plusieurs de leurs services et collaborateurs (responsables d’opérations, acheteurs, équipe PRU, référent insertion). Ainsi, afin d’éviter les confusions, les Maîtres d’Ouvrage doivent rester particulièrement vigilants lors de leur transmission d’informations à la MMI’e, notamment sur l’intitulé des opérations (sous-secteur du quartier, nom de la résidence, nombre de logements...) et leur historique (date de démarrage, état d’avancement...).

Pour faciliter la transmission de données qualitatives, chaque Maître d’Ouvrage nomme un interlocuteur unique du service clauses sociales de la MMI’e.

En complément, les Maîtres d’Ouvrages s’engagent à participer à la réflexion à venir sur les objectifs d’insertion et leur suivi prévus dans le cadre de la GSUP.

## **VI – Engagements de la Maison Métropolitaine d’Insertion pour l’emploi**

Le service clauses sociales de la MMI’e conventionne avec les Maîtres d’Ouvrage de la Métropole de Lyon pour cibler les marchés pouvant intégrer des clauses. L’accompagnement par l’équipe « AMOI » (Assistance Maîtrise d’Ouvrage Insertion) s’organise de la manière suivante :

- Le ou la facilitateur.ice analyse, traduit et participe à la définition du besoin du Maître d’Ouvrage. Il ou elle réalise des points réguliers avec celui-ci (préconisation dans la mise en œuvre de la clause, assistance technique dans la rédaction des pièces de marché, calcul du volume d’heures...), et intervient aux différentes étapes du marché : lors de la première réunion de chantier, à mi-parcours de la réalisation du chantier et à la réception de la prestation réalisée par l’entreprise (bilan final sur l’engagement d’insertion).
- Le ou la « CRE » (chargé.e de relations entreprises) établit le contact avec les entreprises attributaires des marchés et les sensibilise sur la mise en œuvre de la clause. Il ou elle accompagne également le processus de recrutement des participants ainsi que le suivi des heures d’insertion réalisées.

Compte tenu de son expertise et des missions de facilitations qu’elle assure pour la majorité des Maîtres d’Ouvrage du NPNRU, la MMI’e est mandatée dans le cadre de conventions *ad hoc* par la Métropole de Lyon comme structure opérationnelle pour deux missions principales :

- La collecte et la consolidation des données liées aux clauses sociales dans les opérations financées dans le cadre du NPNRU : les bilans sont remontés à l’ANRU au mois de juillet de l’année N pour les données de l’année N-1. Les bilans produits concernent le protocole de préfiguration, la convention cadre et les conventions pluriannuelles de renouvellement urbain (échelle métropolitaine, par Maîtres d’Ouvrage et par sites NPNRU).
- La déclinaison locale de la Charte nationale d’insertion.

Dans le cadre du NPNRU, le service clauses sociales MMI’e s’engage plus spécifiquement à :

- Collaborer avec les Coordinateurs Emploi Insertion (CEI), les équipes projet politique de la ville locales, et les structures emploi et insertion pour favoriser l’embauche des habitants des QPV ;
- Assurer la remontée des données clauses sociales au niveau national, dans le cadre de la remontée de données effectuée par Alliance Villes Emploi ;

En complément, la MMI’e s’engage à participer à la réflexion à venir sur les objectifs d’insertion et leur suivi prévus dans le cadre de la GSUP.

## VII – Les publics bénéficiaires

### 1. Liste des publics éligibles dans le cadre des clauses

Tout public bénéficiaire d'une clause d'insertion doit faire l'objet d'une validation préalable de son éligibilité, en amont du démarrage du contrat de travail, par un.e facilitateur.ice clause sociale.

Les critères d'éligibilité à la clause d'insertion retenus par les Maîtres d'Ouvrages du territoire sont les suivants :

- Demandeur d'Emploi de Longue Durée, inscrit au Pôle Emploi ayant travaillé moins de 610 heures sur les 12 derniers mois ;
- Personne en recherche d'emploi de plus de 50 ans, inscrite au Pôle Emploi ;
- Bénéficiaire de minimas sociaux ;
- Demandeur d'emploi bénéficiaire de l'obligation d'emploi au sens de l'article L.5212-13 du Code du Travail ;
- Bénéficiaire d'un Pass IAE ;
- Jeune de moins de 26 ans ayant un faible niveau de formation (niveau 3 et inférieur) rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle ;
- Jeune de moins de 26 ans qualifiés (niveau 4 et supérieur) en recherche d'emploi depuis plus de 6 mois ;
- Participant au dispositif Itinéraire Emploi Renforcé ;
- Personne orientée par le SPIP (Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation).

D'autres personnes, rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle, peuvent, sur avis motivé des acteurs de l'emploi, apprécié par le ou la facilitateur.ice, être considérées comme relevant des publics prioritaires.

Pour les marchés co-financés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, les publics devront (en plus des critères d'éligibilité) être, conformément à la Charte Nationale d'Insertion 2014-2024, « prioritairement les habitants de l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville (et non uniquement les habitants du quartier concerné par le projet) rencontrant des difficultés sociales et professionnelles spécifiques d'accès à l'emploi ».

Il est important de noter que **sur le territoire de la Métropole de Lyon, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les personnes résidant en foyer et les publics sous-main de justice** sont considérées comme appartenant à la géographie prioritaire de la politique de la ville et sont donc **assimilées aux personnes résidant en QPV. Ces catégories de publics sont donc éligibles aux opérations du PNRU et du NPNRU dans le cadre des clauses sociales.**

Les personnes résidant en Quartier de Veille Active (QVA) ne sont pas éligibles aux opérations de l'ANRU dans le cadre des clauses sociales, sauf avis motivé du facilitateur ou de la facilitatrice.

### 2. Publics prioritaires

Sur le volet « emploi, insertion, formation », **un des enjeux transversaux inscrit dans le Contrat de ville métropolitain est de renforcer l'impact des politiques de droit commun sur les publics prioritaires**, en améliorant notamment l'accessibilité du Service Public de l'Emploi (SPE) pour les publics résidant en QPV.

Cela nécessite d'intervenir conjointement sur plusieurs axes, dont :

- La levée des freins périphériques qui limitent l'accès et le maintien dans les parcours d'insertion professionnelle. Au-delà des premiers freins à l'emploi qui sont déterminants, la qualification et l'expérience professionnelles, des freins « périphériques » sont identifiés : défaut de maîtrise de la langue française, problématiques de santé, difficultés liées à la famille, à la mobilité, au logement, aux ressources financières, etc. Les femmes sont particulièrement concernées par les problématiques familiales, dont la question de la garde d'enfants (manque d'accessibilité, inadaptation aux besoins) qui contraint leur recherche d'emploi.<sup>4</sup> Les jeunes, eux, sont touchés par les difficultés liées à la mobilité (effets négatifs de la distance géographique à l'emploi, notamment pour les plus précaires et les moins qualifiés)<sup>5</sup> ;
- La mobilisation et l'articulation des leviers de la politique de l'emploi en faveur des quartiers, comme l'accompagnement renforcé des jeunes (Garantie Jeunes, parrainage, contrats d'apprentissage, formations qualifiantes, emplois francs...) ;
- Le développement de la mission d'aller vers les publics : l'adaptation de l'accueil aux besoins des publics, la mise en place d'actions ponctuelles régulières avec l'appui de partenaires locaux... ;
- L'articulation des partenaires du développement économique, de l'emploi et de l'insertion en direction des publics politique de la ville (promotion de la responsabilité sociale des entrepreneurs via le développement du tutorat, des stages, des informations métiers, et d'actions innovantes autour du recrutement et du retour à l'emploi...) ;
- Les questions relatives à la lutte contre les discriminations et à la participation des usagers.

Dans le cadre du NPNRU, les publics résident en QPV sont prioritaires et la cible principale du dispositif des clauses sociales. Pour autant, parmi la liste des publics éligibles pouvant résider en QPV, certaines catégories de bénéficiaires semblent particulièrement à cibler sur le territoire de la Métropole de Lyon, dans le cadre des opérations du NPNRU, et notamment :

- **Les femmes**, qui représentent 27% des bénéficiaires des marchés avec clauses sociales de l'agglomération en 2020. D'après les données de Pôle Emploi en décembre 2020, 48% des demandeurs d'emploi de catégorie A sur la Métropole de Lyon sont des femmes et leur volume a augmenté de 11% en 1 an (comme pour les hommes) ;
- **Les jeunes de moins de 26 ans qualifiés** (niveau Bac ou plus), qui représentent 3% des statuts à l'entrée des bénéficiaires des marchés avec clauses sociales de l'agglomération en 2020 (contre 11% de jeunes de moins de 26 ans pas ou peu qualifiés). D'après les données de Pôle Emploi en décembre 2020, 14% des demandeurs d'emploi de catégorie A sur la Métropole de Lyon sont âgés de moins de 25 ans. Leur volume connaît une augmentation significative : +17% en 1 an, contre +10% pour les autres catégories d'âge.

Néanmoins, ces deux catégories de publics sont particulièrement difficiles à mobiliser dans le cadre des clauses sociales et nécessitent la mise en place d'actions spécifiques. Cela rejoint également l'enjeu de **diversification des segments d'achats intégrant des clauses sociales** : dans le cadre du NPNRU, la construction et le BTP concentrent la majorité des heures d'insertion. La poursuite de la diversification des secteurs d'activité concernés par les clauses sociales vers des « postes supports » (maîtrise d'œuvre, administratif, ingénierie, etc.) permet d'offrir de nouvelles opportunités d'emploi et d'élargir le sourcing des publics.

4 BLANCHET Nathalie, CHABANEL Boris, JORDAN Anouk, POLERE Cédric. *Synthèse : Enquête sur les freins périphériques au retour à l'emploi - Analyse transversale*. Métropole de Lyon, 2019

5 BOISSON-COHEN Marine, *Lever les freins périphériques à l'emploi des jeunes : priorités et leviers*. France Stratégie, 2016

## VIII – Les facteurs de réussite dans la mobilisation des publics

### 1. Organisation partenariale territoriale

#### • Les Comités Réseaux Emploi Insertion (CREI)

Dans le cadre de son Pacte Territorial Insertion pour l'emploi (PTI'e), la Métropole de Lyon a mis en place fin 2019 des Comités Territoriaux Insertion Emploi (CTI'e) à l'échelle des Conférences Territoriales des Maires (CTM) : il y a 10 CTI'e, dont 8 concernés par les clauses sociales dans le cadre du NPNRU : Lyon 5ème/9ème, Lyon 7ème/8ème, Lômes et Côteaux du Rhône, Rhône Amont, Porte des Alpes, Plateau Nord, Villeurbanne et Portes du Sud.

Les CTI'e ont pour objectif de contribuer au développement d'une offre d'insertion adaptée aux publics et à leur bonne orientation. Cela passe par l'élaboration d'un diagnostic territorial partagé, la remontée de besoins, la formulation de priorités stratégiques et d'actions, ainsi que l'animation d'une dynamique transversale locale.

Les Coordonnateur.ice.s Emploi Insertion (CEI) du service animation territoriale de la MMI'e sont missionnés par la Métropole de Lyon et les membres du Groupement d'intérêt public MMI'e pour appuyer les élu.e.s présidant les CTI'e. Ils sont également en charge de renforcer et soutenir les synergies entre acteurs de l'accompagnement des demandeurs d'emploi en animant plusieurs autres instances et groupes de travail, dont les Comités Réseaux Emploi Insertion (CREI).

Les facilitateur.ices du service clauses sociales de la MMI'e référent.e.s auprès de Maîtres d'Ouvrage ayant des opérations NPNRU sur une CTI'e peuvent être invité.e.s à intervenir dans le cadre du CREI afin de présenter aux référents :

- le fonctionnement du dispositif et les opportunités liées aux clauses d'insertion ;
- les actions partenariales en cours et à venir à destination des publics sur le territoire.

#### • Les réunions territoriales

Des temps sont organisés régulièrement avec les directeur.rices des équipes projet politique de la ville, les CEI, l'équipe clauses sociales et les Maîtres d'Ouvrage afin de partager le calendrier des opérations à venir et projeter les atouts et les difficultés d'un territoire. Ces réunions territoriales favorisent l'échange entre les acteurs locaux et leur permettent de co-construire des actions qualitatives qui répondent au mieux aux attentes et besoins des publics.

### 2. Retours d'expérience

Dans le cadre de l'élaboration de la Charte locale d'insertion, les Coordonnateur.ice.s Emploi Insertion (CEI) du service animation territoriale de la MMI'e et les chargés de mission/directeur.rices des équipes projet politique de la ville des **sites conventionnés dans le NPNRU** ont été invités par la Métropole de Lyon et l'Etat (au titre de la délégation territoriale de l'ANRU) à **challenger la question de la mobilisation des publics sur les opportunités liées aux clauses d'insertion.**

Des temps d'échange ont été organisés :

- Dans un premier temps, auprès de 3 territoires qui ont des modes de gestion différents des clauses sociales : Vaulx-en-Velin, La Duchère – Lyon 9<sup>ème</sup> et Vénissieux ;
- Dans un second temps, avec l'ensemble des acteurs précités (CEI et équipes projet) à l'échelle du territoire métropolitain.

Deux objectifs principaux sont partagés collectivement par les acteurs : **que les habitants soient bien informés des opportunités d'emploi et qu'ils puissent en bénéficier.**

Les échanges ont porté à la fois sur :

- les forces des dispositifs et les « succès » passés, en cours ou à venir ;
- les freins inhérents aux dispositifs et les obstacles à contourner pour améliorer la mobilisation des publics sur le territoire métropolitain.

Ces retours d'expérience à différentes échelles ont permis d'**identifier les facteurs de réussite** dans la mobilisation des publics sur les opportunités liées aux clauses d'insertion, notamment dans le cadre du NPNRU.

- **La dynamique partenariale**

C'est le premier facteur de réussite de la mobilisation des publics qui est mis en avant. Le partenariat se forme localement :

- autour des réseaux emploi-insertion, rassemblant jusqu'à une vingtaine d'acteurs (opérateurs du SPE et partenaires accompagnant les demandeurs d'emploi) ;
- plus largement, entre les Villes, la MMI'e, les Maîtres d'Ouvrage et les bailleurs sociaux intervenant sur chaque territoire.

L'ancrage des CEI sur chaque CTI'e favorise la remontée des besoins territoriaux. Ils travaillent en lien avec le SPE (sites de proximité Pôle Emploi et Missions Locales) et les équipes de la politique de la ville sur la circulation de l'information et les supports d'animation autour de l'insertion dans les QPV – dont la mise en œuvre des clauses d'insertion.

L'engagement des bailleurs sociaux aide particulièrement à la co-construction d'actions de proximité (chantiers éducatifs jeunes par exemple) et à l'orientation des habitants des quartiers vers les espaces ressources emploi (distribution de flyers aux locataires, communication sur leur site internet, etc.)

Sur les clauses sociales, les informations sont centralisées autour de l'équipe de facilitateur.ice.s de la MMI'e, et les données sont renseignées sur une base unique (ABC Clause). Il y a une bonne communication sur les opportunités d'emploi grâce à la newsletter qui est relayée par les CEI aux référents, ainsi que sur l'intranet de Pôle Emploi pour les offres qui ont le moins de positionnements. Les référents se retrouvent donc proactifs dans le positionnement de candidats sur les offres clauses.

- **L'enjeu communicationnel**

La sensibilisation réalisée par la MMI'e permet la croissance de l'acculturation des partenaires au dispositif clause sociale et une meilleure connaissance des possibilités de leur mise en œuvre. La professionnalisation des référents doit se poursuivre dans ce sens (formation sur le fonctionnement de la clause, information sur les métiers proposés, etc.).

De même, les lieux d'accueil de proximité doivent pouvoir offrir un premier niveau d'information sur le dispositif, avec la présence de quelques agents formés sur le sujet (kit de sensibilisation pour les chargé.e.s d'accueil des antennes). L'écosystème emploi-insertion manquant parfois de lisibilité pour les publics (multiplicité des acteurs, évolutions fréquentes, etc.), un meilleur relais de l'information est attendu. La mutualisation des lieux d'accueil et une offre de services plus globale sont également des pistes à travailler.

L'objectif des partenaires reste de pouvoir aller vers les publics dits « invisibles », éloignés du SPE et/ou en marge du droit commun, pour lesquels le partenariat local peut ne pas suffire. En effet, les partenaires constatent que les SIAE ne déploient pas leur offre de services sur l'ensemble des territoires. De plus, certains territoires sont dépourvus d'ETTI, qui peuvent en outre fonctionner sur un vivier de publics déjà constitué, ce qui entraîne une perte de lien avec les territoires. Il conviendra d'amener les SIAE à venir toucher les publics directement (organisation de forums par exemple). La mobilisation des publics « invisibles » pourra nécessiter également la mise en lien avec d'autres types de structures (associations...), *via* le financement d'initiatives de la politique de la ville notamment.

Globalement, la communication autour des clauses d'insertion représente un enjeu stratégique. Le dispositif ne doit pas être présenté comme la solution unique à la question du chômage dans les QPV mais comme une réponse à articuler avec les autres dispositifs emploi-insertion disponibles. Or, une communication trop forte autour des clauses amène certaines attentes excessives sur l'accès à l'emploi des habitants des quartiers, d'autant plus que la chaîne de recrutement peut être longue pour les publics, entre l'expression du besoin et le moment où les candidats débutent leur contrat.

Enfin, la communication sur les quartiers ne doit pas non plus avoir une portée négative : il est important de rendre visible des exemples positifs de construction de parcours d'insertion, des démarches de mobilisation réussies, etc. Les partenaires s'attacheront à valoriser, tout au long du NPNRU, les exemples positifs de parcours.

- **Le développement de parcours qualifiants**

Le premier frein à la mobilisation des publics et notamment des jeunes est la faible attractivité des métiers du BTP et de la construction, alors que les offres clauses dans le cadre du NPNRU sont majoritairement représentées dans ce secteur. Ainsi, il y a une inadéquation entre les postes proposés et les projets professionnels des demandeurs d'emploi.

La diversification des clauses (développement des marchés réservés et marchés d'insertion) et des métiers proposés est en progression constante, notamment sur les postes supports (postes qualifiés, contrats longs, etc.). L'objectif sera d'élargir les publics touchés par la clause afin de développer de nouvelles filières d'insertion. Par exemple, dans le cadre du NPNRU, des heures d'insertion sont incluses dans des marchés de maîtrise d'œuvre urbaine, en lien notamment avec la SERL et des bureaux d'études. Le sourcing pouvant être plus complexe à réaliser sur ce type d'offre en prestation intellectuelle, l'anticipation des besoins en recrutement des entreprises sera primordiale pour mieux sourcer les publics, parfois en lien avec les partenaires.

Toutefois, les publics les plus éloignés de l'emploi sont ceux avec de bas niveaux de qualification et peu mobiles, pour lesquels la clause constitue une porte d'entrée à la découverte de nouveaux métiers. Dans ce contexte, des actions de formations sont mises en œuvre sur des métiers du bâtiment actuellement « en tension », comme ceux liés aux opérations de réhabilitation énergétique qui vont se multiplier dans les années à venir.

Des informations collectives, job dating et Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) ont été organisées pour des candidats aux postes d'Agent Technique Travaux Publics (ATTP) canalisateur, opérateur amiante, et façadier Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE).

Il est important de dupliquer ces actions de formations également sur d'autres secteurs. De plus, le tutorat est à encourager lorsque le bénéficiaire a besoin d'un accompagnement renforcé dans sa mise en l'emploi. A terme, l'ensemble des acteurs s'accorde pour valoriser la création de parcours qualifiants pour les publics grâce aux opportunités créées par les chantiers du NPNRU.

## **IX – Comité de pilotage**

Ce comité réunit la Métropole de Lyon, la MMI'e, la Délégation Territoriale de l'ANRU et les services de l'Etat (préfecture, DDT, DDETS). Il a pour mission de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des objectifs de la charte, en prenant en compte les indicateurs exigibles par le délégué territorial de l'ANRU, que la MMI'e s'est engagée à collecter auprès du Porteur de Projet et des maîtres d'ouvrage :

- Type de marché concerné (secteur d'activité de l'entreprise attributaire – travaux, service, etc.) ;
- Nombre d'heures d'insertion réalisées ;
- Modalité de réalisation des heures (embauche directe, intérim d'insertion...) et type de contrat proposé aux publics ;
- Nombre et typologie des bénéficiaires (sexe, âge, résidence dans un quartier prioritaire de la politique de la ville...) ;
- Critère d'éligibilité à la clause d'insertion ;
- Situation administrative à la fin du contrat clause.

Des bilans sont produits annuellement et font l'objet d'une présentation en COPIL NPNRU d'agglomération et en revue de projet à l'échelle métropolitaine.

## **X – Comité technique**

Ce comité permet de réunir les partenaires directement impliqués sur la mise en œuvre de la charte. Il réunit la Métropole de Lyon (PP), la MMI'e, les services de l'Etat (le délégué du Préfet, la DDT au titre de la délégation territoriale de l'ANRU et la DDETS) et ABC HLM. Il a pour mission d'assurer un suivi régulier des opérations intégrant des clauses d'insertion dans le cadre du NPNRU et de réajuster la conduite des actions si besoin.

L'objectif est de garantir la bonne exécution des orientations de la charte et le respect des engagements des entreprises en faveur de l'insertion professionnelle des publics concernés par les clauses d'insertion.

En particulier, le comité technique conduira la réflexion à venir sur les objectifs d'insertion et leur suivi prévus dans le cadre de la GSUP. Un état d'avancement sera réalisé en comité de pilotage chaque année.

## **XI – Durée et révision**

La charte est valable sur la durée de la réalisation du projet de renouvellement urbain sur la Métropole de Lyon. Son évolution ou sa révision peut se faire par voie d'avenant, à la demande des membres du comité de pilotage du Contrat de ville.

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_11-DE

Fait en 4 exemplaires originaux à Lyon, le - 7 JUIL. 2022

**Les signataires**

**Monsieur le Préfet du Rhône  
Délégué Territorial de l'ANRU  
Pascal MAILHOS**

Pascal MAILHOS

**Monsieur le Président de la Métropole de Lyon  
Bruno BERNARD**

E. BERNARD

**Madame la Présidente de la Maison  
Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi  
Séverine HEMAIN**

**Madame la Présidente d'ABC HLM  
Anne WARSMANN**

**3F Immobilière**   
Rhône-Alpes  
Groupe Immobilier  
Direction Générale  
9 rue Anna Marly  
69067 LYON Cedex 07  
Tél: 04 72 78 22 00

**Monsieur le Maire de la Ville de Bron  
Jérémy BREAUD**

**Monsieur le Maire de la Ville de Lyon  
Grégory DOUCET**

**Monsieur le Maire de la Ville de Rillieux-la-Pape  
Alexandre VINCENDET**

**Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Fons  
Christian DUCHENE**

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_11-DE

2023\_0622

2023\_0622

2023\_0622

2023\_0622



**Monsieur le Maire de la Ville de Saint-Priest**  
**Gilles GASCON**

**Madame la Maire de la Ville de Vaulx-en-Velin**  
**Hélène GEOFFROY**

**Madame la Maire de la Ville de Vénissieux**  
**Michèle PICARD**

**Monsieur le Maire de la Ville de Villeurbanne**  
**Cédric VAN STYVENDAEL**

**Monsieur le Directeur régional ARA d'ADOMA**  
**Namori KEITA**

L'insertion par le logement  
**Namori KEITA**  
Directeur d'établissement  
Etablissement Auvergne-Rhône-Alpes  
144 rue Garibaldi - 69455 Lyon cedex 06

**Madame la Directrice générale d'Alliade Habitat**  
**Elodie AUCOURT-RIGNEAU**

**Monsieur le Directeur général de Dynacité**  
**Marc GOMEZ**

**Dynacité**  
390 boulevard de la République  
69600 Bron Cedex

**Monsieur le Directeur général adjoint ARA**  
**d'Erilia**

**Antoine ROUSSELIE**

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le

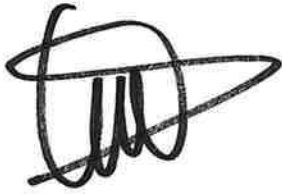


ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_11-DE

**Préfecture de la Région Île-de-France**  
Direction Régionale de l'Équipement, de l'Énergie et de l'Économie  
12, rue de Valenciennes, 75013 Paris  
Téléphone : 01 47 37 70 00  
Site Internet : www.prf.fr

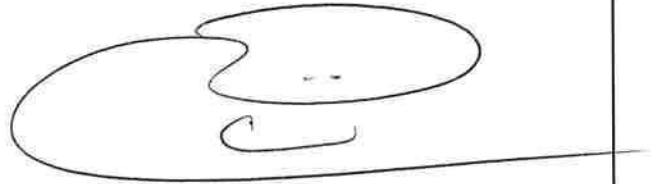
**Madame la Directrice générale d'Est Métropole  
Habitat**

**Céline REYNAUD**



**Monsieur le Directeur général de Grand Lyon  
Habitat**

**Jean-Noël FREIXINOS**



**Madame la Présidente du directoire d'ICF Sud-  
Est Méditerranée**

**Sophie MATRAT**



**Madame la Directrice générale d'Immobilière  
Rhône-Alpes**

**Anne WARSMANN**



**Monsieur le Directeur général de Lyon  
Métropole Habitat**

**Vincent CRISTIA**



**Monsieur le Directeur général de la Sacoviv**

**Thierry BEAUDOUX**



**Monsieur le Directeur général de la Semcoda**

**Bernard PERRET**



**Monsieur le Directeur général du Groupe SERL**

**Vincent MALFERE**



Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_11-DE

## Annexe n°1 : Formule de calcul de l'obligation d'insertion

Inscrite dans le « Kit Insertion ANRU » lié à la mise en œuvre de la nouvelle Charte nationale d'insertion 2014-2024, la méthode de calcul la plus couramment utilisée est la suivante :

Montant prévisionnel HT x Taux de main d'œuvre\* x Taux d'insertion minimum (5%)

Coût d'une heure de travail (TCC)\*\*

\*Un taux moyen peut être calculé en fonction de la structuration du projet de rénovation urbaine et du poids des différents secteurs d'activité. 35% représente une moyenne. Ce taux moyen, qui peut être utilisé pour calculer l'objectif prévisionnel à l'échelle du projet, doit être adapté lorsqu'il s'agit de calculer les heures d'insertion à réaliser à l'échelle d'un marché. Il s'agit notamment de prendre en compte les contraintes s'imposant aux entreprises (formations requises pour le désamiantage, impossibilités physiques – travaux en hauteur -, etc.)

\*\*30 € est une moyenne constatée dans la pratique

Cette formule de calcul peut être utilisée pour calculer l'objectif global d'insertion à atteindre à l'échelle du projet. A l'échelle des marchés, cette méthode doit être adaptée. Par exemple, pour déterminer le taux de main d'œuvre, il est utile de se rapprocher des fédérations professionnelles concernées. Les facilitateur.ices de la clause sociale sont également présent.e.s pour apporter des conseils sur l'adaptation de cette méthode afin de rendre les calculs réalistes et réalisables, en dehors de toute formule « automatique ».

Envoyé en préfecture le 26/06/2023

Reçu en préfecture le 26/06/2023

Publié le



ID : 069-216900910-20230622-DEL20230622\_11-DE